Title: Sur la route de la seconde independance en compagnie du soldat et du citoyen haitiens

URL: http://dloc.com//UF00081277/00001

Site: Digital Library of the Caribbean

STENIO VINCENT

PRESIDENT D'HAITI

SUR LA ROUTE

DE LA

SECONDE INDEPENDANCE

EN COMPAGNIE DU SOLDAT

ET DU

CITOYEN HAITIENS



PORT-AU-PRINCE, HAITI

IMPRIMERIE DE L'ETAT

AVANT-PROPOS

Toutes les fois que les circonstances l'y contraignaient, S. Ex. Sténio Vincent, Président de la République, exposait au peuple, avec autant de force que de netteté, les lignes principales de son programme de Gouvernement. Peu à peu, se précisèrent ainsi les directives d'une politique de libération nationale, de progrès économique et de rénovation sociale, en même temps que se gravissaient les étapes de l'œuvre obstinément poursuivie, à travers des difficultés sans nombre, et parmi, quelquefois, l'incompréhension des uns, les critiques intéressées des autres, et l'apathie décourageante du plus grand nombre.

Maintenant que nous avons atteint l'un des paliers les plus élevés de notre vie collective, il nous a paru nécessaire de réunir ces harangues suggestives qui sont comme les jalons de la magnifique ascension et le témoignage vivant des efforts qui l'ont rendue possible. Soudées les unes aux autres, et débarrassées par ainsi de leur caractère fragmentaire, elles illuminent mieux l'idée d'où elles jaillirent toutes.

Avec le départ avancé des Forces Etrangères, départ qui fut la pensée prédominante du Chef de la Nation, un des axes essentiels de notre indépendance recouvrée devient l'Armée nationale. L'autre axe est la conscience de nos responsabilités devant les exigences d'une situation totalement renouvelée. Aussi, la parole du Chef se faisait-elle émouvante et précise, convaincante et catégorique, lorsque, tour à tour, elle s'adressait au soldat et au citoyen, pour rappeler à l'un et à l'autre — tout en les leur définissant, — les devoirs nouveaux que les circonstances nouvelles imposent à nos consciences inquiètes.

On a cru bon de sérier ces appels, ici.

Elles attestent, ces pièces, que l'Elu du 18 Novembre 1930, pas une minute, ne fut au-dessous de la confiance raisonnée que le peuple plaça dans sa probité immarcescible, dans son énergie calculée, dans son patriotisme sans publicité, dans son dévouement de toutes les heures à la Chose Publique et dans sa sourcilleuse et profonde connaissance des vrais besoins de la Nation.

Elles attestent, ces pièces, que l'Elu du 18 Novembre 1930 est le grand ouvrier d'une grande œuvre et que l'Histoire, déjà, lui assigne sa place parmi ceux qui, dans le sang et le feu, fondèrent cette Patrie qu'il vient de restaurer, tout comme ces mo-

numents historiques que son patriotisme alerte a sauvés d'une ruine certaine.

21 Août 1934

MARCEAU DESINOR

Directeur de l'Imprimerie de l'Etat

Editeur

972.9405
V774c

V 1145

LATIN
AMERICA

I

APPEL AU SOLDAT

Au soldat, le Président de la République dit que la stabilité gouvernementale s'adosse à l'organisation méthodique de la force publique. D'où les responsabilités multiples et diverses de la Garde d'Haïti, garantie de l'Avenir national, de la défense de la société, de la protection des masses rurales soucieuses d'ordre, de travail et de paix. Pour être à la hauteur de ce rôle, deux éléments sont indispensables: l'autorité du Chef, la discipline des hommes. Ainsi, la Garde d'Haïti, assurant l'ordre à l'intérieur, condition primordiale de tout progrès, l'ordre QUI DOIT ETRE MAINTENU A TOUT PRIX, ET AU BESOIN, IMPOSÉ, la Garde sera aussi la gardienne suprême de la sécurité et de la dignité du Pays, QUI N'ENTEND PAS, UNE NOUVELLE FOIS, ÊTRE DEÇU ET HUMILIÉ.

Au citoyen, le Président de la République dénombre les voies ouvertes devant ses pas, et désigne la seule qui soit digne d'être choisie. Il montre que l'avenir de la Patrie n'est pas seulement confié aux bras, mais aussi, mais surtout, qu'il doit être dans les esprits et dans les cœurs. Et il confronte la valeur unique de nos grands souvenirs avec les froides et brutales réalités du présent; puis, il évoque la solidarité de toutes les forces sociales devant la belle et pénible tâche de la reconstruction nationale.

Ces discours resteront. C'est qu'ils ne sont pas d'harmonieuses rêveries, ni de pures abstractions. Mais, taillés à même les faits ou jaillis d'actualités brûlantes, ce sont des actes, des attestations de luttes intelligemment et calmement menées, des preuves éclatantes de réalisations successives et patentes. Ils constituent la partie principale du dossier de ce grand procès que l'Histoire intente, à tour de rôle, à tous ceux qui, à des heures de pesantes responsabilités et de promptes décisions, ont eu en mains les destinées de leur Pays, heures tellement tragiques que l'on n'ose même pas en vouloir à ceux qui parsemèrent de leurs désespoirs étendus le chemin que seuls les vraiment forts n'ont pas discontinué de monter...

Le verdict de l'Histoire, Celui-là a le droit de l'attendre avec une sérénité parfaite qui peut, à son actif, produire des pièces comme celles qui sont la matière de ce recueil.

I

HAITIANISATION DU DEPARTEMENT MILITAIRE DU CENTRE

(4 Décembre 1931)

HINCHE

LA STABILITÉ GOUVERNEMENTALE REPOSE SUR L'ORGANISATION DE LA FORCE PUBLIQUE

Messieurs les Officiers,

La présence du Président de la République à cette cérémonie en précise le caractère et la portée.

Je me félicite, en effet, de marquer aujourd'hui le premier résultat partiel de cette juste et nécessaire politique d'haïtianisation qui va se poursuivre et se développer dans une harmonie d'intentions, d'efforts et de buts.

L'action du Gouvernement, basée sur les sentiments profonds du Pays, ne peut que rencontrer — et de la manière la plus heureuse,—les desseins très nets du Président Hoover, qui a si admirablement compris le devoir du peuple américain vis-à-vis du peuple haïtien, et envisagé, avec un si large esprit, les problèmes positifs qui confrontent à la fois la liquidation des responsabilités américaines et l'établissement d'un Gouvernement stable dans ce Pays.

Cette stabilité gouvernementale, qui nous préoccupe à un égal degré et qui est la condition sine qua non de tous les progrès, elle repose surtout sur l'organisation de la force publique.

Notre force publique doit être efficace. Elle doit pouvoir maintenir la paix et l'ordre, assurer la sécurité générale à l'intérieur

et le respect des droits de la République. Que, après quinze ans d'organisation et d'administration, on ait compris qu'on pouvait remettre la direction d'un Département militaire à un personnel exclusivement composé d'officiers haïtiens, c'est là un résultat que le Gouvernement enregistre avec la plus grande satisfaction et aussi avec le ferme espoir que d'autres suivront le plus rapidement possible.

Le désir du Gouvernement est que la formation des cadres, pour notre force militaire de demain, se poursuive d'une manière encore plus adéquate que par le passé, afin que les capacités d'administration, le dévouement à la tâche, la compétence et l'indispensable esprit de discipline de nos officiers puissent permettre d'haïtianiser, dans le plus proche avenir, les autres Départements militaires du Pays.

En adressant mes plus vives félicitations au Chef de la Garde pour les résultats présents, il m'est infiniment agréable de dire aux officiers haïtiens, qui ont su mériter la haute distinction dont ils ont été l'objet de la part de leur chef, combien le Gouvernement compte sur eux, sur leur énergie et sur leur loyalisme, pour assurer, dans toute la région qui est désormais confiée à leur patriotisme, l'ordre dans la rue et sur les routes, la garantie des droits de tous et la protection du travail national.

II

HAITIANISATION DU DEPARTEMENT MILITAIRE DE L'OUEST

(30 Janvier 1932)

GONAIVES

L'ORDRE, CONDITION INDISPENSABLE DE TOUT PROGRÈS

Messieurs les Officiers,

Le Président de la République est particulièrement heureux d'apporter aujourd'hui, à l'occasion de l'haïtianisation du deuxième des cinq Départements militaires d'Haïti, la sympathie et les félicitations du Gouvernement au brillant officier de carrière à qui incombe désormais la charge de la nouvelle administration.

Dans le plus haut intérêt national, en vue du maintien de l'ordre dans ce pays, de la conservation de la paix publique et de la garantie de l'intégrité du territoire,—conditions indispensables de tout progrès,—le principal souci de mon Administration est, non seulement de conserver à l'organisation dont vous faites partie, sa tenue, son efficience actuelle, mais encore de l'améliorer,

sans cesse, pour qu'elle continue à rendre à la communauté les services pour lesquels elle a été instituée, et pour qu'elle soit, demain, la force intelligente et sûre appelée à garantir la stabilité du Gouvernement et à être la suprême et vigilante gardienne de l'Indépendance nationale.

Les résultats appréciables déjà obtenus dans le Département qui vous est confié, on les doit à vos qualités personnelles, mais aussi aux chefs qui ont veillé sur votre éducation militaire, notamment à Monsieur le Commandant de la Garde qui a su imprimer à toute l'organisation son esprit d'ordre et de discipline et que, pour cela, il m'est particulièrement agréable d'associer aux félicitations du Gouvernement.

Notre vœu le plus fervent, M. le Major, est que vos capacités administratives se développent de plus en plus et que le bel exemple que vous allez donner soit un nouveau et décisif facteur pour l'haïtianisation rapide des trois autres Départements militaires.

III

HAITIANISATION DU DEPARTEMENT MILITAIRE DU SUD

(17 Décembre 1932)

CAYES

LES RESPONSABILITÉS DE LA GARDE

LES RESPONSABILITES DE LA GARDE ET L'AVENIR DU PAYS

LE NOUVEAU STATUT DE L'ORGANISATION

Messieurs les Officiers,

Ma joie de me trouver dans la belle et hospitalière cité des Cayes, unie et solidaire, dans la grandiose et inoubliable réception qu'elle a faite au Président de la République, je l'ai proclamée, hier, en arrivant, devant la foule immense accourue à notre rencontre, de toute la force de mon cœur débordant d'émotion et de reconnaissance. Celle que j'éprouve ce matin s'accompagne aussi d'un grand devoir: celui de présider à l'haïtianisation du Département Militaire du Sud.

Je suis heureux d'apporter en personne à l'Officier distingué qu'est le Major Jules André les félicitations du Gouvernement de la République à l'occasion de sa promotion dans la Garde où ses brillantes qualités militaires l'ont constamment désigné à l'attention de ses Chefs hiérarchiques.

C'est pour moi une fierté et un légitime orgueil de rappeler que, dès mon avènement aux Affaires, j'ai eu à envisager la

nationalisation de notre force publique, et à la réaliser en commençant, dès le 4 Décembre 1930 par l'installation du Colonel Calixte, comme Commandant du Département militaire du Centre. Une année après, le 30 Janvier 1932, c'était le tour du Département militaire que commande à l'heure actuelle le Colonel Lafontant.

J'exprime le vœu le plus fervent de voir le Major André continuer ici, comme ailleurs, la belle activité qui marque toute sa

carrière, et ce bel exemple de dévouement aux populations dont on lui confie la sécurité et la protection. Ce sont les résultats que vous avez déjà obtenus dans les différents postes que vous avez occupés, M. le Major, qui vous ont fait mériter la haute distinction dont vous êtes aujourd'hui l'objet. Le Gouvernement espère que, comme les Colonels Calixte et Lafontant, vous ne tarderez pas à montrer que vous êtes à la hauteur de vos multiples responsabilités administratives.

Mon seul regret, en cette circonstance patriotique, est que l'haïtianisation de la Garde ne puisse pas être complète en 1934, comme le Gouvernement l'escomptait, par suite du ralentissement du rythme qui avait été déterminé. Le Gouvernement ne renonce pas, cependant, à l'espoir qu'on pourra revenir à l'arrangement que les circonstances ne nous ont pas permis d'exécuter.

De lourdes responsabilités vont désormais peser sur la Garde. Elle constitue, en effet, le fondement même de l'œuvre de Reconstruction et de Redressement dont l'Assemblée Nationale m'a confié la haute direction.

C'est pourquoi le Gouvernement accorde une attention toute spéciale au statut à donner à la Garde dans notre organisation publique, pour l'empêcher de devenir, au moment où nous recommencerons à nous gouverner tout seuls, ce qu'avait été, en somme, —et c'est une grande tristesse de le rappeler—notre ancienne armée: une cause de dépenses inefficientes et un facteur de désordre et d'anarchie, puisque ses unités de commandement intervenaient dans l'administration, s'occupaient de politique militante et pouvaient détourner l'élément militaire de ses fins de conservation sociale, pour le mettre au service de causes particulières, en vue de la conquête du Pouvoir.

Aussi, le Gouvernement prépare-t-il tout un corps de législation envisageant la retraite des Officiers et des soldats; l'établissement d'une échelle de soldes correspondant aux différents degrés de la hiérarchie, et suffisantes pour mettre l'officier à l'abri du besoin—condition de préservation indispensable du pouvoir civil—et pour que l'institution elle-même ait son fonctionnement intérieur nettement séparé de l'Administration. La loi devra aussi renforcer la juridiction militaire pour des délits spéciaux, notamment la forfaiture attentatoire à l'ordre public,—rendre enfin, Messieurs, vos fonctions si avantageuses qu'elles ne vous laissent d'autre ambition que celle de parcourir, dans la conscience précise de votre rôle social, tous les degrés de votre carrière.

Le Gouvernement de la République et le pays tout entier considèrent cette nouvelle étape que nous atteignons aujourd'hui, comme la plus rapprochée de la libération définitive du territoire. Et j'ai la certitude d'exprimer le sentiment unanime de mes concitoyens, en vous disant, dans cette circonstance solennelle, que nous ne voulons, à aucun prix, que les pénibles efforts de ces derniers temps pour la reprise de notre souveraineté totale, soient dépensés en pure perte et abandonnés aux compétitions criminelles qui, dans ce passé que je viens d'évoquer, ont saccagé, avec tant de désinvolture, le fonds du patrimoine des Pères et nous ont valu la douloureuse réalité d'une occupation militaire étrangère.

Messieurs les Officiers, l'avenir de notre Pays est en grande partie entre vos mains. Il sera ce qu'auront voulu votre esprit de discipline, votre sens de la hiérarchie et surtout le souci constant de vos hautes responsabilités. Ce sont toutes ces qualités essentielles qui feront du Soldat haïtien, dans sa situation particulière, l'ennemi irréconciliable des compromissions mesquines, et, par conséquent, le défenseur intraitable des garanties d'ordre, de sécurité et de paix qui doivent constituer désormais les assises de la nation haïtienne renouvelée.

IV

REMISE DE DIPLOMES AUX NOUVEAUX OFFICIERS DE LA GARDE

(31 Juillet 1933)

ECOLE MILITAIRE

L'AUTORITÉ DES CHEFS ET LA DISCIPLINE DES HOMMES

LE ROLE ADMINISTRATIF ET SOCIAL DES OFFICIERS

Messieurs les Officiers,

Monsieur le Général Commandant de la Garde d'Haïti a pensé que la présence du Président de la République à la cérémonie de ce jour ajouterait quelque chose à la joyeuse fierté de vos efforts et de vos succès, et il a bien voulu me demander de vous adresser quelques mots à l'occasion de la proclamation de

votre premier grade et de la remise solennelle de votre premier brevet.

Certes, aucune démarche ne pouvait m'être plus agréable que celle qui me vaut le plaisir d'être parmi vous et de vous apporter mes félicitations personnelles aussi bien que celles du Gouvernement. Je crois être, en outre, l'interprète du pays tout entier en vous transmettant ses souhaits de bonne carrière et en vous disant les espérances qu'il fonde, à juste titre, sur l'avenir de votre promotion, qui peut être considérée comme la plus brillante de notre jeune Ecole Militaire.

Il y a quelques mois, j'assistais à des exercices pratiques dans vos salles de cours, et, le même jour, aux belles manœuvres par lesquelles vous appliquiez, en plein champ, les connaissances que vous avez acquises dans votre section d'artillerie.

J'ai été émerveillé, comme tout le monde, de la sûreté de votre technique dans le maniement des armes les plus compliquées, et je suis resté persuadé, depuis, que notre petite armée haïtienne pouvait désormais compter sur des cadres qu'elle n'avait jamais eus. Vous allez donc renforcer l'organisation de la Garde par votre capacité technique, c'est-à-dire spécifiquement militaire, et la rendre de plus en plus propre aux services qui constituent sa fonction essentielle, sa fonction de force publique, à savoir: maintenir l'ordre à l'intérieur et assurer, à l'occasion, la défense nationale.

Vous n'oublierez pas que c'est l'autorité des chefs, à tous les degrés de la hiérarchie, et la discipline des hommes qui conditionnent ces résultats indispensables.

Que sera donc cette autorité et d'où viendra cette discipline?

Votre autorité ne sera pas seulement l'autorité que vous donnera votre grade. Elle doit être aussi une autorité personnelle, celle qui émane de vous-même et qui est faite d'une synthèse de qualités individuelles: intelligence, compétence, expérience, ordre, équité, prestige moral, initiative, etc. Cette autorité facilite singulièrement l'obéissance aussi bien que le commandement, et dépasse, en rendements utiles, la simple autorité du grade ou de l'emploi.

Il n'y a pas d'armée sans discipline, c'est entendu. Mais il est certain aussi que tant vaut le chef, tant vaut la discipline.

Par ailleurs, votre activité ne se bornera pas à des occupations exclusivement militaires. Il y a un rôle administratif et social qui vous attend, et qu'un officier de l'armée, dans notre pays surtout où il y a tant à faire, ne doit pas perdre de vue. L'occasion vous sera donnée d'avoir non seulement à protéger le travail, mais encore à stimuler même notre production agricole par un exercice intelligent de vos pouvoirs de police dans les campagnes.

Lorsque l'on vous demandera, par exemple, de désigner quelqu'un pour être officier de police dans une section rurale, vous

ne vous arrêterez pas aux recommandations ordinaires de ceux qui désirent seulement une **place** pour un camarade ou un compère. Vous vous rendrez personnellement dans la section, vous ferez une enquête sur place, vous chercherez à savoir quel est, parmi les habitants, celui qui est considéré comme le meilleur travailleur, celui qui jouit de plus de crédit au milieu de sa communauté, celui qui fréquente le moins les «gadjères» et autres jeux, où se réfugie habituellement l'oisiveté, mère des vices— celui qui est, en un mot, le plus respecté, parce que le plus honnête et le plus actif. Un tel homme qui dispose déjà, chez lui, d'une

certaine autorité sociale, s'il est appelé à être le chef de la section, ne peut qu'assurer l'essor de sa petite région, par l'ordre et le travail, et la stricte application des excellentes dispositions de notre Code rural.

Cette procédure, généralisée et mise en œuvre, avec la coopération de l'agent agricole, partout où vous aurez à exercer votre autorité militaire, ne peut que contribuer au développement économique du pays.

Et surtout, jeunes officiers, préservez-vous, comme de la peste, de la politique et des politiciens.

Ce serait un grand malheur pour ce pays si votre admirable organisation ne se défendait pas de toutes ses forces contre la terrible et mortelle éventualité....

C'est pourquoi, plus nous allons vers la libération, plus la patrie semble être en danger. On n'écartera véritablement ce danger que si toutes les jeunes forces nouvelles, jaillies, comme vous, de l'ordre et de la paix organisée, s'associent pour lutter d'un même cœur et d'une activité jamais lassée, et pour triompher des vieilles puissances de révolution et d'anarchie,—que si vos générations, formées à l'école et à l'esprit de la vie moderne, se dressent devant les orgueils aveugles et routiniers et devant ces cadavres de systèmes dont on voudrait encombrer la route, leur signifiant qu'on ne passe plus et que leur est interdit désormais l'accès des chantiers où vous allez reconstruire la Patrie....

V

BANQUET OFFERT PAR LA GARDE

A SON EXCELLENCE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

(30 Décembre 1933)

LA NOUVELLE POSITION DE LA GARDE DANS SES RAPPORTS AVEC LE GOUVERNEMENT

Officiers et soldats,

Je me réjouis beaucoup de me trouver aujourd'hui en votre compagnie. Et je veux profiter de ce contact affectueux entre le Président de la République, chef constitutionnel de l'armée, et les officiers et soldats de tous rangs et de tous grades, réunis ici pour prendre part à ce mess spécial, pour dire quelques paroles très simples, d'ailleurs, mais aussi très sérieuses, qui me paraissent nécessaires dans les circonstances actuelles.

Au cours de l'année qui va bientôt s'ouvrir, l'Occupation militaire américaine dans ce pays va prendre fin, et la Garde, redevenue la seule force publique, aura seule aussi, désormais, la charge du maintien de la paix pour assurer l'ordre et la stabilité gouvernementale, conditions indispensables de notre développement économique, de notre progrès matériel et moral et, en définitive, de tout l'avenir de dignité et de prospérité que nous rêvons pour la Nation.

Il faut donc que, dès maintenant, la Garde, et notamment les officiers supérieurs qui la commandent, soient bien pénétrés des

responsabilités qu'ils vont bientôt confronter, et qu'ils aient le sens le plus précis des devoirs formidables et délicats qu'ils auront désormais à remplir pour garantir la nouvelle Indépendance nationale, acquise au prix de tant d'efforts, contre toutes les aventures et tous les périls, et surtout, contre un retour possible de ce désastreux esprit révolutionnaire du Passé, qui, il y a dix huit ans, a amené l'intervention d'un Gouvernement étranger dans les affaires intérieures de ce pays.

A ce sujet, voici quelques directives et quelques réflexions qui doivent tout particulièrement retenir votre attention et guider votre conduite.

Et d'abord, il importe, au plus haut point, que le contact soit permanent entre les Chefs de la Garde et le Président de la République, placé, par la Constitution, à la direction et au commandement suprême des forces armées de la République. Jusqu'ici, et c'est un effet, je dirais presque naturel, de ce régime mixte exceptionnel que nous avait valu le Traité de 1915, la Garde paraissait quelque peu distante du Gouvernement, malgré la déférence de ses hauts gradés et leur sincère désir d'une collaboration utile. C'est que la Garde ne dépendait pas exclusivement du Gouvernement et qu'elle était obligée, par la nature même des choses, de se retourner quelquefois vers une autorité militaire étrangère qui contrebalançait, en dépit de la discrétion et de la mesure qu'elle apportait dans ses rapports, l'autorité du pouvoir local. Sous ce rapport, la Garde haïtianisée doit se mouvoir sur un autre plan. Elle recevra directement ses ordres généraux du Chef du Gouvernement, et c'est ce dernier qui aura à contrôler et à sanctionner les décisions d'urgence qu'elle sera amenée à

prendre dans certains cas spéciaux où l'initiative peut lui revenir.

Tout cela se ramène, en somme, à la discipline,—à la discipline des chefs qui doit être constamment un exemple vivant pour la discipline des soldats.

Cette discipline, nous entendons qu'elle soit rigoureuse et que, pour être efficace, pour qu'elle donne son plein rendement d'utilité générale, elle soit à la base de toutes vos démarches comme de toute la vie de votre organisation.

Acceptée ou imposée, elle doit être une règle claire, simple et saine, appelée à régir aussi bien le Corps dans son ensemble que chacun de vous en particulier.

Dans une organisation comme la vôtre, c'est la fierté d'obéir qui légitime le droit de commander.

Vous obéirez donc à quelque grade que vous apparteniez, Général ou simple soldat.

Et c'est l'exemple que vous donnerez à tous de votre règle et de votre discipline qui conduira ce malheureux pays vers cette discipline sociale qui lui manque à un si haut degré, dont l'absence a été peut-être la cause de tous ses malheurs, en faisant de notre société, au lieu d'une collectivité cohérente, bien ramassée, et sachant où elle veut aller, une masse d'individus épars, émiettés, discordants, et au fond, encore sans but et sans idéal communs.

De telle sorte que tout le problème de l'avenir de la Nation, le problème dominant au moment où va s'ouvrir une nouvelle période de notre Histoire, se pose, d'abord et avant tout, sur un terrain d'ordre et de sécurité.

C'est par l'ordre bien assuré et la sécurité bien garantie, que

le travail sera protégé, que nos ressources seront mises en valeur, que ce peuple haïtien, si bon et si digne d'un mieux-être, sera arraché à son abjection actuelle de misère et d'ignorance.

C'est sur les épaules d'une Garde forte, organisée, et rigoureusement disciplinée, c'est sur vos épaules, Messieurs, que tout cela va désormais reposer.

Le Gouvernement actuel ne va pas vers les masses avec des idéologies, des théories desséchantes ou des rêves de l'esprit, mais il leur apporte—et il leur apportera toujours,—des réalités concrètes qui leur assurent, et leur assureront dans l'avenir, une tranquillité laborieuse, et dans le calme indispensable les fruits de leur travail et plus d'aisance dans leurs foyers.

La force qui pourra aider à dispenser au peuple haïtien ce bonheur qu'il mérite est une force nécessaire.

Que la Garde d'Haïti soit cette force et qu'elle comprenne que les nouvelles destinées de ce pays sont liées à la solidité de son organisation.

C'est dans ces sentiments que je lève mon verre à Monsieur le Général Vogel et à tous ses dévoués auxiliaires qui vous donnent chaque jour un si bel exemple de tenue, de discipline, d'ordre et de correction personnelle dans l'accomplissement de leurs devoirs militaires, et que je forme les vœux les plus ardents pour que les chefs haïtiens de demain s'inspirent constamment de ce haut exemple dans l'exercice du commandement qui leur sera bientôt confié.



VI

REMISE DE DIPLOMES AUX CADETS DE L'ECOLE MILITAIRE

(14 Juillet 1934)

LE DEVOIR DE PROTECTION DES MASSES RURALES POUR LA SÉCURITÉ DE LEUR TRAVAIL

Messieurs les Officiers,

La cérémonie de ce jour emprunte aux circonstances actuelles une importance particulière.

En répondant encore une fois à l'appel de Monsieur le Général Commandant de la Garde d'Haïti pour vous apporter la récompense de vos efforts et la consécration de votre mérite, je ne peux m'empêcher de penser au grand événement qui vient de s'accomplir et qui fait de notre force publique, aujourd'hui rajeunie, instruite et organisée, la première garante de la Nouvelle Indépendance Nationale.

L'indépendance de ce pays est désormais presque tout entière entre vos mains. C'est à votre action, d'abord, qu'il appartient de la féconder pour la consolider et pour réaliser les espérances de la patrie.

Il s'agit de conserver l'héritage et d'en augmenter sans cesse la valeur. Rappelez-vous toujours que le vrai moyen—l'unique moyen pour y arriver—c'est la paix, cette indispensable paix qui s'impose à nous plus que jamais et dont vous devez être les plus enthousiastes artisans. C'est autour de cet axe essentiel que vos

jeunes activités vont bientôt tourner, et c'est dans vos cœurs pleins de promesses et d'Amour que je vous demande de trouver le ciment spécial fait de toute la force et de toute l'angoisse de votre idéal pour construire l'édifice qui attend vos cerveaux et vos bras, et par quoi notre destin sera à la fois éclairé et fortifié.

Le problème n'est peut-être pas si complexe qu'il en a l'air. Dans les divers milieux où vous serez appelés à exercer vos devoirs militaires, avec la haute compréhension de la force que vous personnifiez, vous trouverez heureusement, dans l'ensemble, un pays absolument sain dans ses éléments les plus vitaux. Les masses rurales, qui forment, en effet, les neuf dixièmes de notre population, n'aspirent qu'à l'ordre et à la paix pour la sécurité de leur travail et de leur mieux-être. Votre tâche, qui consistera surtout à les aider et à les protéger, sera ainsi plus aisée et plus efficace.

Quant aux éternels tenants de l'ignoble industrie politicienne, si, ce qu'à Dieu ne plaise, ils tentaient de dépasser les limites permises pour se livrer à leurs instincts de révolution ou d'anarchie, l'inébranlable volonté du Gouvernement et la rigoureuse discipline de votre organisation y mettraient bon ordre avec tout l'esprit de décision et d'exemplarité qu'exigeraient les circonstances.

L'enjeu est formidable. Il s'agit de l'avenir national, il s'agit de nous maintenir dans les voies utiles qui doivent l'assurer définitivement.

Chargé de la suprême responsabilité de l'Ordre public pour des fins si élevées, la Nation haïtienne peut compter que je ne faillirai pas à ce devoir sacré....

VII

CEREMONIE D'INSTALLATION
DU
COLONEL CALIXTE
COMME
COMMANDANT DE LA GARDE D'HAITI

(1er. Août 1934)

LE PAYS N'ENTEND PAS ETRE UNE NOUVELLE FOIS DEÇU ET HUMILIÉ.

L'ORDRE DOIT ÊTRE MAINTENU ET, AU BESOIN, IMPOSÉ

Monsieur le Commandant,

En exprimant une dernière fois à M. le Général Vogel nos plus sincères remerciements pour l'œuvre qu'il a accomplie dans la Garde d'Haïti et en lui souhaitant de tout cœur tout le succès qu'il mérite dans la poursuite de sa noble carrière, je suis heureux de vous apporter mes félicitations personnelles aussi bien que celles du Gouvernement au moment où vous venez d'être investi du commandement de nos troupes.

Je veux simplement ajouter un mot: c'est la confiance pleine et entière que nous avons — et que le pays tout entier partage avec nous — que vous saurez, avec l'aide effective et la collaboration loyale des officiers qui vous entourent, non seulement maintenir l'organisation sur le pied splendide où elle se trouve actuellement, mais la fortifier, la consolider, la perfectionner de

plus en plus, pour qu'elle soit constamment à la hauteur des tâches que des circonstances spéciales imposent à notre force publique organisée.

Pour le moment, ces tâches diverses peuvent se résumer en une seule, essentielle, inéluctable, vitale: celle de féconder la libération nationale enfin venue... Dans l'affirmation actuelle de tous les espoirs, ce sont les garanties d'ordre, de paix et de travail que vous incarnez qui en constituent les principaux éléments.

Le pays, qui n'entend pas être une nouvelle fois déçu et humilié, et qui allie le sens de son intérêt à sa foi dans l'avenir, vous a comme intégrés à l'œuvre de reconstruction nationale qu'il attend. De chacun des hommes qui font partie de votre organisation, il a fait un ouvrier permanent de cette œuvre nécessaire. C'est qu'il a saisi d'instinct que le problème que nous

confrontons d'abord et avant tout, à l'heure où nous reprenons notre rang dans la communauté internationale, est un problème d'ordre.

C'est sur l'ordre que reposent désormais les assises de notre avenir, parce que, dans la crise épouvantable que traverse le monde, la faillite des défenseurs de l'ordre nous conduirait fatalement à la plus honteuse et à la plus mortelle des anarchies.

Vous maintiendrez donc l'ordre, parce que, d'abord, c'est votre devoir de le maintenir, et qu'il ne saurait venir à la pensée de personne qu'aucun officier haïtien, dans les circonstances actuelles, puisse se dérober à un tel devoir; parce qu'ensuite, c'est par l'ordre maintenu, et imposé au besoin, que nous pourrons assurer l'organisation définitive de notre production et développer nos ressources matérielles de façon à nous permettre de créer les forces morales et sociales qui nous manquent; et parce qu'enfin vous vous souviendrez toujours que c'est l'esprit d'indiscipline, de trahison et d'inconscience de l'ancienne armée — ouverte, d'ailleurs, périodiquement à tous les aventuriers de la politique — qui nous a valu, en définitive, tous nos déboires et toutes nos misères et qui a failli compromettre notre existence nationale elle-même.

Pour atteindre les grands buts nationaux auxquels je viens de faire allusion, le Gouvernement et la Garde ont donc partie liée normalement et par la force des choses: l'un pour la décision et l'autre pour l'action.

C'est cette exacte et juste compréhension de nos devoirs réciproques et de nos rapports nécessaires qui répond aux vœux les plus fervents de la nation et qui sera désormais la règle de nos

plus fervents de la nation et qui sera désormais la règle de nos efforts et de notre collaboration.



II

APPEL AU CITOYEN



VIII

PROCLAMATION DU 1er JANVIER 1931

L'AVENIR DE LA PATRIE DOIT ETRE DANS LES ESPRITS

Concitoyens,

L'Année 1930 qui vient de finir n'est certes pas aussi glorieuse que notre immortel 1804.

Dans le recul des temps, elle ne brillera pas du même éclat.

Mais deux dates — le 14 Octobre et le 18 Novembre 1930, — auront été le démenti brutal, infligé par tout un peuple fier d'un grand passé, aux calomnies de ses détracteurs. Ces deux dates ont une signification et un but. Elles doivent avoir des résultats.

Mis à l'épreuve, nous avons en effet victorieusement répondu à la sommation des événements, et nous gardons le ferme espoir que l'homme d'Etat illustre qui préside aux destinées du grand peuple des Etats-Unis, fidèle à ses solennelles déclarations, continuera d'étudier avec nous, dans le plus large esprit de droit et de justice, les modalités proposées par notre Gouvernement pour la libération de ce pays.

Pour assurer l'avenir de notre Patrie, il faut que cet avenir soit d'abord dans les esprits.

Les problèmes délicats qui sont actuellement posés devant le Gouvernement de la République ne peuvent se résoudre que dans l'ordre et dans la paix.

Le Gouvernement du 18 Novembre — la plus évidente émanation de la volonté populaire que ce pays ait jamais connue, — poursuivra la tâche patriotique qui lui a été confiée par les libres

suffrages de l'Assemblée Nationale, avec toute la sérénité et

toute la fermeté que réclament les circonstances, sur que vous voulez aussi la paix qui permettra de l'accomplir et qui garantira le succès des entreprises de progrès économique et de justice sociale, qu'il se propose d'inaugurer au cours de la présente année

Quant à nous, nous ne voulons être jugé que par nos actes.

Nous voulons qu'ils viennent justifier les espérances placées en nous, et qu'eux seuls fassent aimer notre Gouvernement et parlent en notre faveur, lorsque, plus tard, au terme de notre mandat nous aurons retrouvé le calme de la vie privée.

IX

APPEL

AU PRESIDENT HOOVER POUR UNE RAPIDE CESSATION DES EFFETS DE LA CONVENTION DE 1915 ET DE L'OCCUPATION MILITAIRE

Port-au-Prince, le 4 Juillet 1931.

Son Excellence Herbert Hoover
Président des Etats-Unis

Washington.

Il m'est particulièrement agréable d'exprimer à Votre Excellence mes souhaits les plus sincères et les plus cordiaux à l'occasion de la date glorieuse de l'Indépendance des Etats-Unis.

A cette occasion, je crois devoir adresser un suprême appel pour une exécution plus vigoureuse des recommandations approuvées par Votre Excellence, en vue d'une rapide cessation des effets de la Convention et de l'occupation militaire.

Une telle mesure apaiserait l'opinion haïtienne fort agitée et

sauvegarderait les excellentes relations existant entre les deux peuples.

Sténio VINCENT
Président d'Haïti

X

HAITIANISATION DES SERVICES CIVILS

(1er. Octobre 1932)

DIRECTION GENERALE DES TRAVAUX PUBLICS

...Rien de ce qui est noble, utile et organisé ne saurait être au dessus de nos efforts et de notre patriotisme...

Messieurs,

Si l'accord du 5 Août dernier a recueilli l'adhésion presqu'unanime des populations de ce pays, il faut avouer qu'il n'a pas moins fait naître, dans certains bons esprits. d'assez vives inquiétudes. On s'est en effet demandé, dès que fut signé cet instrument diplomatique, si nous n'avions pas préjugé de nos capacités, et si nous pourrions maintenir dans la voie de la discipline et du progrès, les importants services qui allaient être rendus à une administration strictement haïtienne.

Ces inquiétudes qui partent, je le crois, du moins, d'un patriotisme de bon aloi, le Gouvernement que j'ai l'honneur de présider, ne les a point ressenties. Lorsqu'il engageait et poursuivait les négociations qui ont abouti à l'heureuse situation qui s'inaugure officiellement aujourd'hui, il n'a pas seulement eu en vue la perspective d'un succès diplomatique, ni le désir unique d'être fidèle à la promesse de libération que, par mon organe, il faisait le 18

Novembre de l'année dernière. D'ailleurs, ce succès qu'on est en droit de considérer comme un premier pas décisif vers la réintégration du Pays dans sa souveraineté entière, n'est pas dû aux seuls efforts fermes et méthodiques de ceux à qui incombent les périlleuses responsabilités du Pouvoir. Nous le devons, en grande partie, à tout le Peuple Haïtien. Car, sans l'encourageante et bienfaisante confiance qu'il nous a manifestée à des moments où il eût été presqu'impossible de s'en passer, rien de ce qui a été fait n'aurait pu être réalisé.

Nous avons compris, en réclamant nos droits légitimes et la libre administration d'un Pays acquis au prix de retentissantes victoires et de sacrifices héroïques, que ce n'était vraiment pas la peine de languir dans une tutelle imposée d'ailleurs, lorsque

nous avons parmi nous des hommes de compétence et de moralité à qui les tuteurs eux-mêmes avaient la loyauté de rendre hommage. Nul, en effet, ne peut contester qu'elle est de tout premier ordre, cette pléiade d'ingénieurs, d'architectes, de techniciens de toutes catégories, — et tous haïtiens — qui forme, à partir d'aujourd'hui la Direction Générale Haïtienne des Travaux Publics.

L'opinion que le Gouvernement a de vous, — opinion qui l'a soutenu et encouragé, au cours des discussions qui précédèrent la signature du Protocole du 5 Août, — vous avez maintenant pour devoir, Messieurs, — et c'est là qu'entrent en jeu votre esprit de discipline et le souci de vos responsabilités, — de l'imposer à nos détracteurs professionnels, à ceux dont la mission semble être, en ce bas monde, de collectionner des preuves de notre inaptitude au self-government. La sympathie générale qui a accueilli la nomination de ceux à qui sont désormais confiées les destinées de la Direction Générale des Travaux Publics permet tous les espoirs. Quant à moi, je reste convaincu que cette œuvre ne périclitera pas en des mains haïtiennes, qu'elles s'y fortifiera et s'y développera de plus en plus, et que c'est enfin par des progrès incessants qu'elle contribuera à montrer à ceux qui s'obstinent à douter de nous que rien de ce qui est noble, utile et organisé, ne saurait être au-dessus de nos efforts et de notre patriotisme.

Certes, c'est dans des circonstances particulièrement difficiles

que vous allez assumer la direction de nos Services des Travaux Publics. Des compressions budgétaires presque dramatiques vous acculeront parfois à de plus désespérantes compressions d'activité. Vous veillerez à garder tout votre sang-froid devant

la crise angoissante que le pays traverse. Notre situation n'est pas sans issue. On en sortira. Il y aura toujours des gens, sans doute, pour accuser méchamment votre peu de rendement au cours de cette première année terrible de votre administration. Qu'importe ! C'est encore une nouvelle épreuve, c'est presque un nouveau combat que le destin nous livre. Vous tiendrez le coup. Vous banderez toutes vos énergies de réaction et vous ferez bravement la manœuvre qui assure le succès.



XI

SERVICE NATIONAL D'HYGIENE
ET
D'ASSISTANCE PUBLIQUE

INSTALLATION DU DIRECTEUR HAITIEN

(1er. Octobre 1931)

«... Le Gouvernement affirme sa foi dans la science et la discipline haïtiennes.

Messieurs,

Le 1er Octobre prendra rang certainement parmi les anniversaires heureux de notre Pays; mais il marquera aussi une date où nous aurons éprouvé plus que jamais, le sentiment des importantes responsabilités qui sont les nôtres désormais. A dessein, et en vue de trouver des raisons à la perpétuation d'un état de choses qui n'a pas sa raison d'être, on a trop souvent fait entendre à des oreilles trop bénévolement accueillantes que le sens du commandement et celui, tout aussi indispensable dans une administration, de la discipline, faisaient défaut à notre tempérament, pour que les médecins haïtiens qui dirigent seuls maintenant le Service National d'Hygiène, l'Hôpital Général, l'Ecole Nationale de Médecine, ne se fassent pas une juste idée de la multiplicité et de

Médecine, ne se fassent pas une juste idée de la multiplicité et de la délicatesse des devoirs qui s'ajoutent, dès ce matin, à leurs devoirs professionnels. Il ne s'agit plus seulement, pour eux, d'être des hommes de l'art, studieux et consciencieux, susceptibles, chaque fois que s'en présente l'occasion, de risquer leur vie, pour

sauver une vie peut-être moins précieuse. Il faudra aussi qu'ils se rappellent, à toutes les minutes, qu'ils ont, d'accord avec les ingénieurs de la Direction Générale des Travaux Publics et les Directeurs du Service National de la Production agricole et de l'Enseignement Professionnel, une mission tout aussi belle que leur profession, et tout aussi périlleuse: celle de montrer que le Gouvernement de la République ne se méprenait pas lorsqu'il affirmait sa foi dans la science et la discipline haïtiennes.

Le Service National d'Hygiène Publique, l'Ecole Nationale de Médecine, l'Hôpital Général jouissent d'une excellente réputation, acquise au prix d'efforts incessants, d'une discipline inflexible et de l'éducation scientifique d'un personnel dont la tenue a satisfait les plus difficiles. Lorsque, en un geste symbolique, l'honorable Dr. Gendreau tendait au jeune et sympathique savant qu'est le Dr. Léon Moïse, les clefs de l'Hôpital, je suis presque certain que l'émotion qu'il a dû ressentir lui est venue, moins de la crainte de voir s'effriter une œuvre au développement de laquelle ses prédécesseurs et lui s'étaient généreusement consacrés que de la certitude qu'elle ne peut que s'améliorer aux mains d'anciens collaborateurs qui ont une notion si haute de la grandeur de leur mission.

Cette conviction, c'est sans effort que le Gouvernement la partage. Trop de médecins compétents, trop d'infirmières habiles, trop d'employés disciplinés, se dévouent chaque jour ici, avec

trop de constance, pour que ce soit en vain.

L'avenir de votre organisation dépend donc, désormais, de votre exactitude au travail, de votre sens de la hiérarchie et du souci de vos responsabilités.

XII

SERVICE NATIONAL DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET DE L'ENSEIGNEMENT RURAL

INSTALLATION DU HAUT PERSONNEL HAITIEN

(1er. Octobre 1931)

...Notre nation est une nation paysanne. Les activités de la bourgeoisie comme celles des élites intellectuelles sont

bourgeoisie comme celles des élites intellectuelles sont en raison directe de la richesse produite par
les travaux des champs...

Messieurs,

Je veux dire très simplement et très brièvement ma satisfaction d'assister à la cérémonie de ce jour. Un des efforts du Gouvernement de la République s'achève après des luttes très dures et après avoir affronté tous les obstacles. L'Etranger nous rend un des services les plus importants de notre rouage administratif, que prennent en mains des citoyens haïtiens. On ne saurait exagérer la complexité et la délicatesse de la tâche désormais confiée à nos énergies. Notre nation est une nation paysanne. La grande masse de ses fils, c'est à la terre qu'elle demande, avec des possibilités de vivre, la fierté des fronts qui ne se courbent que sur les sillons nourriciers. Et les activités de la bourgeoisie, comme celles des élites intellectuelles, sont en raison directe de la richesse produite par les travaux des champs.

Ce paysan, tous les gouvernements, à l'envi, se sont rencontrés, pour magnifier son labeur et lui promettre un sort meilleur. Mais les réalisations ne suivirent guère les promesses sincères. Peut-être, découle-t-elle d'une idée féconde, l'institution d'un établissement scientifique d'extension agricole et d'enseignement rural. Mais, entre l'organisation et les milieux sur lesquels elle devait agir, il n'y eut pas cette concordance de moyens et de buts, sans laquelle rien ne peut s'épanouir en résultats pratiques.

Une grande œuvre est là, devant nous, qui sollicite nos efforts et nos soins. J'ai la conviction qu'un jour — pas trop lointain —

et nos soins. J'ai la conviction qu'un jour — pas trop lointain — nous pourrons l'admirer avec une légitime fierté, puisque c'est au patriotisme et à la science que le confie le Gouvernement de la République.

Je suis convaincu que votre volonté d'action utile et le sens précis des nécessités et des possibilités de notre développement économique assureront dans l'avenir — et un avenir prochain — les conséquences heureuses qu'attendent les espoirs de notre jeune démocratie.

XIII

HAITIANISATION DU SERVICE DES CONTRIBUTIONS

(1er. Octobre 1933)

Le patriotisme, lorsqu'il est avisé, consiste moins à se heurter aux ....circonstances, presque toujours plus fortes que les hommes, qu'à tenter de cheminer parmi elles, tout en faisant rendre à chaque jour le maximum de satisfactions légitimes qu'il comporte

Messieurs,

Il y a de cela un peu plus de deux ans, le 1er. Octobre 1931 exactement, je présidais une cérémonie analogue. En exécution de l'Accord du 5 Août de la même année, aboutissement logique de nos premières négociations, je prenais possession, officiellement, de trois de nos services et y installais les Haïtiens à qui allait incomber l'honneur de les diriger, désormais.

Ma joie de ce matin-là, je la retrouve aujourd'hui identique, mais renouvelée et fortifiée. C'est que cette réunion fixe un autre succès de la politique de libération progressive que j'ai choisie, et qui, sans heurt, comme sans inutiles effusions romantiques, nous conduit, d'un pas égal, mais décidé, à l'Intégrale Souveraineté.

Et nous voici à l'un des derniers paliers. Nous le gravissons sans essoufflement, et guère fatigué d'ailleurs. Nous allons donc continuer à monter. Cette ascension méthodique, facilitée par l'humaine et intelligente politique de «bon vouloir» du Président Roosevelt, et la loyauté de Monsieur Norman Armour qui la représente si dignement parmi nous, atteindra son point de per-

fection, en continuant à suivre le rythme que nous lui avons délibérément et, je crois, assez habilement imprimée, à en juger par les événements de ces derniers jours.

Pas une minute la vie nationale n'a été à l'aventure et encore moins suspendue. C'est que nous avions compris, nous, et tout de suite, qu'il n'était pas indispensable, qu'il n'était pas sage de brouiller les cartes, et que le patriotisme, lorsqu'il est avisé, consiste moins à se heurter aux circonstances, presque toujours plus fortes que les hommes, qu'à tenter de cheminer parmi elles, tout en faisant rendre à chaque jour le maximum de satisfactions légitimes qu'il comporte. C'est à cette politique de bon sens et de méthode, politique que justifient des résultats successifs et féconds que nous devons ce nouvel Accord du 7 Août 1933 dont l'exécution nous rend, aujourd'hui, les services des Contributions et des Douanes, et en Octobre prochain la Garde d'Haïti et le retrait de l'Occupation Américaine.

Pour diriger cette Administration, définitivement haïtianisée, et l'une des plus lourdes qui soient, vous m'avez été, Monsieur le Directeur, très chaudement recommandé. Mais ce n'est que par vos qualités et votre seul état de service. Vous êtes un administrateur discipliné, intelligent et scrupuleux. Et, contrairement à ce que l'on pourrait croire, c'est votre modestie elle-même qui conditionne votre autorité évidente. Vous marquerez votre passage à la tête de cette Administration, comme vous l'avez lumineusement marqué à la D. G. T. P. où les multiples regrets que vous laissez ne se supportent si allègrement que parce qu'ils alternent avec les espoirs d'un retour probable.

J'ai foi en vous, en votre jeunesse, en vos lumières, en votre probité. J'ai la conviction que si, quelque jour, un de ces chroniqueurs exotiques en mal de calomnie retentissante s'oubliait à

parler de notre inaptitude à commander, j'ai la conviction que votre nom, simplement jeté dans le débat, prendra, même à ses yeux, le caractère d'un démenti catégorique et la puissance d'un argument sans réplique.

A ce que j'attends de vous, et avec moi, tous vos anciens camarades, et le Pays tout entier, vous jugerez de l'étendue, de la variété et de la délicatesse de vos nouvelles obligations.

XIV

LE 125ème ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE DESSALINES

(17 Octobre 1931)

DESSALINES LE GRAND EST UN BLOC

Il reste le Chef...

...Il nous commande d'édifier notre Histoire avec des matériaux plus sûrs pour la sauvegarde même de cette Indépendance qu'il nous a donnée et que nos erreurs et nos fautes ont failli compromettre.

Messieurs,

Il y a cent vingt-cinq ans, sous des balles haïtiennes, un homme

tombait,victime de cette horrible convulsion politique de 1806 qui a ouvert, hélas! dans ce pays, l'ère à jamais maudite de ces agitations perpétuelles et de ces tueries répétées qui font de presque chaque page de notre histoire un tableau de Misère, de Ruine et de Sang.

Et quel homme!...

C'était celui-là même qui venait de créer la Patrie haïtienne, celui qui, de l'Abjection où croupissaient depuis trois siècles les Ancêtres martyrs, les avait élevés à l'Humanité par le Fer et par le Feu.

Cet homme est unique.

La Haine l'a presque déifié, et la Vengeance l'a grandi. Haine faite d'Amour, Vengeance faite de Justice nécessaire.

*
* *

Mais l'Histoire est venue.

L'Histoire est chose humaine.

Du moment que Dessalines y était entré, la fonction critique de l'historien devait s'exercer sur ce Héros.

Son Oeuvre a été appréciée et jugée.

L'Action immense a engendré deux écoles historiques.

La première fait le départ entre Dessalines et Jacques 1er.

La seconde confond le Héros et l'Empereur.

La première est plus scientifique.

La seconde est d'ordre sentimental.

Mais il faut prendre parti.

Il n'y a pas moyen de rester habilement campé sur une frontière calculée.

Toutes les idées dessaliniennes sont devenues, dans le peuple, un sentiment universel.

Et le Peuple admire sans réserve.

Il a fait de l'Homme un Symbole.

Symbole de Foi et d'Espérance, symbole des gloires du Passé, symbole de la Grande Oeuvre destructrice du Régime esclavagiste.

Il est bon qu'il en soit ainsi et que ce Sentiment utile l'emporte quelquefois sur la grave Raison historique, méticuleuse et froide.

*
* *

Dessalines le Grand est un bloc.

La clarté de l'aube nouvelle qui se lève l'éclaire d'une incomparable et saisissante lumière, tandis qu'elle rapproche, en des perspectives édifiantes, l'une des plus formidables aventures des annales du Monde.

Elle nous montre — mieux peut-être qu'avant, à cause d'une sensibilité publique avivée par les plus douloureuses épreuves nationales — comment la volonté implacable de l'Homme dressa les masses héroïques pour les suprêmes victoires de la Justice

et tout ce qu'a pu accomplir sa vaste énergie tumultueuse pour que jaillît, comme un miracle, la cohésion des phalanges éparses et que se réalisât le grand effort spontané des disciplines nécessaires en vue du triomphe final des forces inattendues d'un idéal nouveau de liberté humaine.

Debout aujourd'hui autour de ces grands souvenirs, le peuple haïtien confronte les gloires et les défaillances de son passé, et les devoirs délicats que lui impose la charge d'un demain meilleur.

Il n'y a pas à hésiter au carrefour tragique où nous sommes.

La route à suivre désormais — et qui s'ouvre très large devant nous — est celle qui conduit aux réalisations vitales, quoique souvent obscures, de la paix par le développement incessant de toutes nos activités intellectuelles, économiques et sociales, — et qui nous oblige du même coup à nous écarter pour jamais des déplorables sentiers que nous avons battus pendant plus d'un siècle.

C'est l'Empereur lui-même qui nous y convie, puisque c'est son Oeuvre qu'il s'agit de sauver. C'est lui qui nous demande, c'est lui qui nous commande — car il reste le Chef et veille sur les destinées de son peuple — d'édifier notre histoire avec des matériaux plus sûrs, pour la sauvegarde même de cette Indépendance qu'il nous a donnée et que nos erreurs et nos fautes ont failli compromettre.

C'est dans ce pacifique esprit de progrès et de civilisation que la Patrie haïtienne reconnaissante apporte aujourd'hui des fleurs à son immortel Fondateur.

XV

PROCLAMATION DU 1er JANVIER 1932

LA POLITIQUE QUI CONVIENT. — LES DEUX VOIES

Concitoyens,

Le passé d'héroïsme et de gloire que nous sommes fiers, à juste titre, de commémorer annuellement, à cette date du 1er Janvier, ne conservera désormais sa haute signification que si nous y puisons des motifs d'initiative, d'énergie et d'endurance pour les indispensables réalisations de la paix.

Seules, ces longues et patientes réalisations garantiront dans l'avenir la souveraineté du peuple haïtien restaurée.

L'Oeuvre commune de la libération de ce pays ne se conçoit pas sans une préoccupation parallèle de progrès économique et social.

L'heure est venue d'équiper définitivement la Nation pour un grand effort de production organisée.

C'est donc vers l'avenir que vont aujourd'hui toutes nos pensées.

La situation nationale examinée, avec clairvoyance et probité, ouvre à nos populations averties deux voies nettement tracées.

L'une, celle de la démagogie, de l'ambition incontrôlée, de la palabre théâtrale et vaine, de l'outrage et de la calomnie, des agitations ruineuses, de l'exploitation politicienne de la misère publique et de l'ignorance des masses, de toutes les exagérations et de toutes les surenchères qui, en nous divisant, nous affaiblissent et compromettent les efforts qui se font pour dégager

complètement le Pays de l'emprise étrangère;

L'autre, celle de la discipline, de l'ordre, de la paix constructive, de la stabilité politique, de l'éducation, d'une économie moderne et dirigée, de la sécurité à l'intérieur, du respect des autres nations, de la liquidation méthodique et rapide du Traité de 1915, de notre Indépendance fortifiée et mise enfin à l'abri des aventures.

J'ai choisi la seconde.

C'est celle qui mène au succès certain de nos plus chères revendications.

Et c'est aussi la voie du travail et de la prospérité.

J'ai la conviction profonde que je serai compris et suivi par l'immense majorité du peuple.

Vive L'Indépendance Nationale.

XVI

PROCLAMATION DU 16 SEPTEMBRE 1932

Concitoyens,

Le 5 Août de l'année dernière, le Gouvernement, fidèle à la seule méthode pratique et sûre qu'il avait adoptée pour dégager notre pays de l'emprise étrangère, conclut avec le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique l'accord qui fit passer aux mains de l'Administration haïtienne les trois importants Services des Travaux Publics, de l'Hygiène et du Service technique de l'Agriculture. Poursuivant ses négociations pour la liquidation définitive du Traité de 1915, il aborda courageusement les problèmes plus difficiles et plus âpres de l'Haïtianisation de la Garde, de la désoccupation militaire et surtout du contrôle financier amé-

ricain.

De ces négociations il est sorti le Traité du 3 Septembre 1932 dont le principe même a été rejeté par l'Assemblée Nationale.

Les nouveaux résultats de nos pourparlers avec l'honorable représentant du Gouvernement américain consistaient :

1° dans l'Haïtianisation complète de la Garde au 31 Décembre 1934, avec une Mission militaire qui devait en surveiller le fonctionnement pendant un certain temps, la préparation hâtive des cadres en vue du remplacement rapide des Officiers américains pouvant faire craindre, au début, une certaine faiblesse dans ce Corps. Le nombre des membres de la Mission et la durée de son mandat devaient être fixés dans le règlement d'organisation à intervenir. Il était entendu, dès maintenant, que cette Mission militaire serait composée de cinq à neuf membres, — neuf pour le cas où nous voudrions avoir un service d'aviation, — et que la durée de son mandat ne dépasserait pas deux ou trois années, à partir de l'haïtianisation ;

2° dans le retrait du territoire haïtien, à cette même date du 31 Décembre 1934, de la Brigade de Marines des Etats-Unis et de la Mission Scientifique Américaine établie par l'Accord du 5 Août 1931 ;

3° dans l'aménagement des attributions de contrôle d'un représentant fiscal, conformément au Protocole de 1919, à la Note du 1er Juin 1922 précisant et spécifiant les dispositions du dit Protocole, et au Contrat d'emprunt de 1922, contrôle qui cesserait de plein droit au cas de rachat par anticipation de cet emprunt garanti par le Gouvernement des Etats-Unis, ce qui montre, une fois de plus, que tout le problème de la libération nationale ne consiste plus aujourd'hui que dans le paiement de ce que nous devons.

Le nouveau Traité comportait, en outre, avec le Service des

Contributions haïtianisé, la libre disposition de notre Budget, en dehors des dépenses afférentes au Service de la Dette publique et à l'Administration du Représentant Fiscal.

C'était donc la fin de l'Occupation dès le 31 Décembre 1934. C'était aussi, en fait d'activité américaine officielle s'exerçant encore en Haïti, la seule Agence fiscale organisée par le protocole B du Traité avec, certainement, des attributions excessives, mais cantonnée quand même dans sa zone spéciale et s'attendant, chaque jour, à en être pacifiquement délogée, — soit que, avant la date fixée pour la mise en œuvre du nouvel organisme, une opération du crédit vint nous permettre de racheter les obligations de l'emprunt ;soit que les volontés de sacrifice de la nation elle-même, concertées et tendues vers le but commun, réalisassent le magnifique effort du paiement libérateur.

En ce qui concerne le contrôle financier — la partie du Traité qui a, sans conteste, soulevé les principales critiques — il est utile de rappeler que le Gouvernement n'a pas eu à examiner ou à discuter de nouvelles propositions faites par le Gouvernement américain à ce sujet. **Il s'agissait simplement, dans l'opinion irréductible de ce dernier, de déterminer les détails d'application du contrôle des recettes et des allocations des revenus qui servent de gage à l'Emprunt, tel que ce contrôle, avec toute la force que les Américains attachent à ce mot, avait été déjà prévu par l'article**

8 du Protocole de 1919, l'article 9 du Contrat de 1922, et les autres actes y relatifs qui ont été invoqués dans l'espèce.

Toute la discussion a donc été conditionnée par ces circonstances antérieures de fait ou de droit, et tous les efforts que nous avons tentés pour essayer d'atténuer les modalités de ce contrôle se sont heurtés à l'unique préoccupation de l'autre partie de ga-

rantir — par les moyens qu'elle estimait les seuls sûrs et au moment où elle convenait avec nous de liquider définitivement le Traité de 1915 — le service régulier des intérêts et de l'amortissement de l'Emprunt.

A plusieurs reprises, et comme nous insistions chaque fois, au fur et à mesure que nous avancions dans la discussion, pour les atténuations qui nous paraissaient convenables, on nous fit entendre, et de la manière la plus catégorique, que le Gouvernement américain, étant donné sa responsabilité morale vis-à-vis des porteurs jusqu'au complet amortissement ou jusqu'au rachat éventuel de l'emprunt, ne consentirait jamais à un contrôle moins strict que celui qu'il demandait et qui avait été déjà convenu en 1919 et en 1922, et que c'était notamment en fonction de cette responsabilité spéciale qu'il croyait devoir insister, à son tour, pour une Garde forte et disciplinée, capable d'assurer la stabilité gouvernementale et un régime d'ordre et de paix indispensable au développement économique du pays.

Fallait-il rompre les négociations parce que les vues du Gouvernement sur le contrôle financier ne pouvaient pas prévaloir?

Ou ne valait-il pas mieux profiter des dispositions actuelles du Gouvernement américain pour établir, une fois pour toutes, la situation du pays vis-à-vis de ce Gouvernement, en lui épargnant ainsi le risque des changements d'hommes, d'idées et de politique qui peuvent se produire aux Etats-Unis, d'ici à 1936?...

Les résultats importants que nous avions pu nous assurer sur tous les autres points débattus et le caractère conditionnel du contrôle financier qui devait, en effet, cesser automatiquement à la réalisation de l'opération de rachat prévue — et que nous poursuivons, d'ailleurs, très activement depuis quelques mois— nous avaient déterminé à ne pas interrompre les négociations en vue de la conclusion d'un Traité destiné à définir, dès maintenant,

nos positions respectives, et à nous permettre désormais, toutes nos difficultés essentielles étant réglées de ce côté, de marcher, d'un pas plus sûr, vers la solution des problèmes économiques si angoissants qui sont posés devant le Gouvernement.

C'est à quoi le Gouvernement avait cru devoir s'arrêter, dans sa perplexité au regard des décisions qui se proposaient à son expérience et à sa responsabilité.

Concitoyens,

L'Assemblée Nationale du 18 Novembre 1930, dans un geste réfléchi et généralement apprécié, me fit le redoutable honneur de m'élever à la première Magistrature de l'Etat, à un tournant périlleux de la vie nationale. Et, m'inspirant du sens profond de ce geste d'apaisement, je résolus et jurai sur le champ d'y conformer ma conduite.

Si ce sens d'apaisement et de modération échappa alors à quelques uns, il ne tarda pas à être totalement méconnu par quelques autres, dans un moment où, plus que jamais, le sentiment des réalités tangibles devait s'imposer à tous, l'intérêt supérieur de la Patrie commandant la discipline et une indéfectible concorde.

Constitutionnellement investi de la confiance du peuple et chargé d'orienter ses destinées nouvelles, j'ai rempli patriotiquement mon devoir, et je continuerai de le remplir jusqu'au bout, avec mon habituel et constant souci du bien général.

S'agissant de liquider le Traité de 1915, intervenu entre les Etats-Unis d'Amérique et notre République, j'ai demandé leur loyal concours à ceux de nos concitoyens que leur dévouement à la chose publique désignait comme étant capables de mener à bonne fin cette entreprise de restauration nationale, en conciliant, dans toute la mesure du possible, les intérêts divergents et les prétentions contradictoires des Hautes parties en cause.

Des négociations prolongées, particulièrement laborieuses, entreprises dès le début de mon Administration et tendant à faire

cesser au plus tôt la situation spéciale créée par le régime institué et organisé par le Traité de 1915, aussi bien que par les accords et contrats subséquents, avaient donc abouti à un Traité de liquidation méthodique et définitive, finalement conclu et

signé de bonne foi le 3 Septembre courant et soumis à la ratification de l'Assemblée Nationale, réunie à cet effet le 7 du même mois.

Le Pouvoir exécutif avait pris ainsi ses responsabilités.

L'Assemblée Nationale du 15 Septembre 1932, en rejetant ce Traité, dans le libre exercice de ses prérogatives constitutionnelles, a pris aussi les siennes.

Quoi qu'il advienne désormais, le peuple haïtien, aujourd'hui officiellement averti, jugera.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 16 Septembre 1932, an 129e de l'Indépendance.

Sténio VINCENT

XVII

PROCLAMATION DU 1er JANVIER 1933

LA VRAIE VALEUR DE NOS GRANDS SOUVENIRS ET LES REALITES DU PRESENT

Concitoyens,

Tous les ans, à pareille date, nous évoquons un magnifique passé de gloire et nous nous enorgueillissons de la grande Aventure — L'Unique — qui fit surgir une Patrie nouvelle et inattendue, et la dressa, héroïque et frémissante, dans l'Histoire des

due, et la dressa, héroïque et frémissante, dans l'Histoire des Nations.

Rien de plus légitime et de plus juste.

Mais la vraie valeur de cet immortel souvenir dont nous avons fait à bon droit une tradition respectable et solennelle ne peut plus se dégager de la série des événements gigantesques — que nous commémorons chaque année, — que comme une force morale supérieure propre à nous soutenir dans une catégorie d'efforts et d'actions d'un ordre complètement différent.

La grande histoire de nos origines n'a qu'une relation lointaine, et purement idéale, avec l'histoire originale que nous vivons.

Elle ne peut servir, par conséquent, à aucun usage politique ou économique contemporain.

Quelles que soient la séduction et la noblesse des images que nous offrent les situations, les gestes et les personnages que concrétise 1804, la passion de l'avenir de notre pays doit être la plus forte.

Nous avons, en effet, à gagner d'autres batailles — et de plus rudes — que celles où triomphèrent jadis les ancêtres martyrs. Pour nous libérer de nous-mêmes et des contingences funestes qui nous environnent; pour ne pas nous exposer à d'illusoires libérations nationales, il faut une continuité d'énergies réfléchies et de volontés permanentes, unies et associées dans les labeurs quotidiens de la paix, et qui égalent, au moins, en courage tenace et en vertus sans éclat, les explosions et les ruées d'héroïsme militaire d'où sortirent les nécessaires victoires du passé!

Le fait économique et le fait scientifique — et quelquefois le fait politique — ont engendré une conception, entièrement renou-

veiée, des rapports internationaux.

Que de problèmes inconnus, compliqués, urgents, tragiques même, depuis 1804! Et que de facteurs entièrement nouveaux doivent intervenir dans leur solution!...

Un petit pays comme le nôtre ne peut aujourd'hui compter que sur son organisation, sa discipline, sa capacité productive pour vivre d'une vie indépendante et respectée.

Equiper notre milieu économique, produire, augmenter et diversifier la production, assurer l'échange de nos produits, telles sont les activités constructives qui réclament immédiatement l'effort des citoyens.

Seules, elles nous délivreront enfin du parasitisme politicien, du fonctionnarisme agressif, de nos périodiques agitations d'impuissance, de ces verbalismes desséchants, mystificateurs et subversifs, qui ont constamment paralysé l'élan naturel du peuple vers la conquête de son bien-être et obstrué la voie des réalisations utiles.

Et vous vous souviendrez, en ce jour solennel, que les fondations de notre nouvelle Indépendance, pour qu'elles soient solides et pour qu'elles résistent à tous les assauts des ennemis du pays et de la race, ne doivent avoir pour matériaux qu'une vie nationale ordonnée, paisible, faite de dignité acquise par le travail et par l'aisance de plus en plus généralisée.

LA VISITE DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE A PORT-DE-PAIX

(20 Octobre 1933)

RECEPTION DU CHEF DE L'ETAT A L'HOTEL DE LA PREFECTURE

Nous vivons à une époque d'empirisme généralisé où la solution des problèmes les plus graves et les plus vitaux pour un pays, tient à des facteurs et à des moyens qui passent et qu'on ne retrouve plus si on ne les utilise pas aussitôt qu'ils se présentent.

C'est par l'autorité dont ils disposent que les chefs des Nations modernes peuvent se saisir rapidement de ces facteurs et de ces moyens et s'en servir pour la grandeur et le bien-être des peuples.

Mesdames,

Monsieur le Préfet,

Messieurs, et chers concitoyens,

La cité historique de Port-de-Paix, la gracieuse Capitale du Département du Nord-Ouest, n'aura pas attendu trop longtemps, et en vain, la visite du Président de la République.

C'est avec joie que je réponds aujourd'hui à cette longue attente, et c'est de tout cœur que je remercie le peuple tout entier de cette intéressante région, de l'accueil si enthousiaste et si spontané qu'il a fait au Chef de la Nation.

J'adresse également mon merci le plus cordial à M. le Préfet qui vient d'exprimer, avec un accent qui m'a profondément tou-

ché, les sentiments de loyalisme et de dévouement de toutes les populations laborieuses qu'il administre, et aussi à vous tous qui avez tenu, en venant ici en foule, ce matin, à m'apporter le plus éclatant témoignage de votre sympathie et de votre attachement à ma personne.

Les ovations qui m'ont accueilli hier, au seuil même de votre Département, et qui se sont prolongées sur tout mon parcours, sont pour moi un puissant réconfort dans la lutte formidable que constitue ma besogne quotidienne dans l'intérêt de la collectivité haïtienne.

Mais ce n'est pas tout de vous remercier.

Chef de la Nation, et, par conséquent, son mandataire le plus autorisé, c'est un devoir pour moi, — devoir que je remplis avec le sens le plus exact de mes responsabilités — d'aller le plus souvent possible devant le peuple et de lui rendre compte de la gestion des affaires qu'il m'a librement confiée. Je tiens à ce qu'il approuve directement les efforts et les réalisations de mon Gouvernement et à ce qu'il me continue sa confiance à bon escient.

Je sens que je ne peux pas me passer de cette confiance populaire — la plus saine, la plus dégagée des passions et des haines politiciennes — pour marcher, avec toujours la même conviction et la même énergie, vers les deux grands buts qui résument désormais le programme dont nous poursuivons l'exécution : la stabilité gouvernementale dans l'avenir et l'amélioration de la situation économique de ce pays.

C'est la confiance du peuple — confiance que, depuis trois ans, il n'a jamais cessé de me témoigner de la manière la plus sûre et la plus touchante partout où j'ai rencontré — debout pour acclamer le Président de la République — les masses urbaines et les masses paysannes, unies dans une même et admirable pensée de déférence et de respect, oui, c'est cette confiance du peuple qui se manifeste, chaque fois, dans une immense amitié collective,

qui me permettra de mépriser les hypocrisies ambiantes et les inévitables tiraillements de l'intrigue politique, pour me consacrer corps et âme aux activités gouvernementales essentielles dont dépendent son bien-être matériel et son évolution intellectuelle et morale.

La responsabilité de l'effort entraîne la responsabilité du succès, et le succès n'est possible que par l'autorité et la conscience du chef.

Nous vivons à une époque d'empirisme généralisé où la solution des problèmes les plus graves et les plus vitaux pour un pays, tient à des facteurs et à des moyens qui passent et qu'on ne retrouve plus si on ne les utilise pas aussitôt qu'ils se présentent.

C'est par l'autorité dont ils disposent que les chefs des Nations modernes peuvent se saisir rapidement de ces facteurs et de ces moyens et s'en servir pour la grandeur et le bien-être des peuples.

A l'heure incertaine et sombre où nous sommes, que peut entreprendre un chef et comment peut-il réussir, si son autorité est constamment contestée et inutilement contrariée, sous des prétextes qui sont absolument secondaires devant les grands besoins du peuple et les satisfactions indispensables et immédiates qu'ils réclament?...

Or, cette responsabilité de l'effort et du succès ne pèse, aux yeux du peuple, que sur les épaules du Chef.

C'est pourquoi, plus logique et plus juste que tous les rhéteurs et tous les clercs de ce pays qui n'ont fait que faillir ou trahir depuis 1804, le peuple haïtien a toujours placé l'Autorité à côté de la responsabilité, ayant compris instinctivement que l'une ne pouvait être que la condition de l'autre.

Les événements les plus regrettables de notre Histoire ont été

provoqués par la lutte néfaste qui s'est déroulée, pendant plus d'un siècle entre cette conception populaire, pleine de sens et de raison, de l'Autorité et de la responsabilité, et l'importation des idéologies que les rhéteurs et les clercs, dans la plus funeste incompréhension du milieu et de ses besoins primordiaux, ont voulu plaquer vainement sur l'esprit national.

Dieu nous préserve de persister dans cette carrière où nous n'avons trouvé que déboires, honte et misère...

Nous avons dit, samedi dernier, au Cap-Haïtien et longuement, dans quelles conditions a été réalisée, par l'Accord du 7 Août 1933, la libération nationale. Mais, après le départ du dernier marine, le sol haïtien entièrement libéré, qu'allons-nous faire de notre pays?

Allons-nous retourner aux luttes ridicules et ruineuses du passé qui nous ont acculés à toutes les hontes, ou bien allons-nous suivre une autre voie, chercher autre chose et transformer notre attitude nationale et politique?

La stabilité gouvernementale et la prospérité économique sont les deux pierres angulaires de notre avenir. Et, dans une large mesure, c'est d'une certaine prospérité économique que dépendra la stabilité gouvernementale.

Il faut donc à tout prix que notre pays devienne prospère et que l'Etat cesse d'être comme le seul débouché pour les activités de ceux qui ont quelque culture intellectuelle, si nous voulons avoir l'assurance que la seconde libération du territoire ne finira pas par une faillite, comme a fini, en 1915, la première libération si glorieusement commencée, ici même, par Maurepas, tout au début de la première partie de la guerre de l'indépendance.

Et comment devenir prospère?

Par le travail, le travail scientifique et continu.

Par le travail, le travail scientifique et continu.

Dans le monde moderne, produire est une technique ardue. Trouver des débouchés, transporter les produits, les conserver, les vendre à des prix rémunérateurs, voilà des problèmes tout aussi difficiles.

Dans l'opinion du Gouvernement, le moment n'est pas venu pour lui de prendre exclusivement à sa charge l'effort nécessaire pour transformer notre agriculture et la mettre au niveau des centres agricoles modernes. Le budget de la République, par les moyens insuffisants qu'il offre au Gouvernement, ne lui permet pas encore d'aller chez le paysan dans toutes les régions où la culture de la figue-banane est possible, de lui labourer sa terre, de lui assurer l'irrigation indispensable, de faire les plantations en éléments préparés et sélectionnés, et de ne laisser au propriétaire que le soin de l'entretien, avec la garantie qu'au moment de la maturité des régimes, il lui sera payé un prix convenu par régime et fixé par contrat, ou le prix officiel établi d'après la cote des marchés — avec en outre, la garantie du transport des régimes au port d'embarquement, de là sur le marché étranger, et enfin de la vente du régime de figue-banane sur ce marché.

Une telle entreprise gouvernementale n'est pas encore possible Mais puisque nous avons besoin d'un nouveau produit d'exportation, puisqu'il nous faut, au moins pour un produit, un débouché certain sur le marché américain dont nous prenons les 75% de notre importation, — puisque la figue-banane est en constante demande aux Etats-Unis, c'est pour nous le moment de lancer la figue-banane haïtienne, de lui donner enfin un nom et une marque. Voilà les motifs et l'économie du contrat que le Gouvernement vient de signer avec M. Brignac et qui sera prochainement soumis à la sanction du Corps Législatif.

L'État ne prend aucun engagement pécuniaire. Les intérêts du producteur sont sauvegardés. Le succès du concessionnaire dépend entièrement du bon vouloir du producteur haïtien, et le bon vouloir du producteur dépendra exclusivement des avantages que le concessionnaire saura lui offrir. Tout par le producteur et rien sans lui.

Et dans le plus bref délai, il sera possible d'étendre aux Départements du Nord-Ouest et du Nord les avantages que le commerce de la figue-banane aura procurés aux régions de l'Arcahaie et de l'Artibonite. Le seul regret du Gouvernement, c'est que cette expérience n'ait pas commencé dans le Nord-Ouest dont les vaillantes populations ont été les premières à montrer à la République quel profit il y avait, à l'avenir, à tirer de la culture de la figue-banane. Mais, je puis vous dire que toute votre production de figues-bananes — et mon vœu le plus cher est qu'elle soit massive à souhait — trouvera toujours un placement sûr et avantageux, parce que nous avons pris des mesures pour que des organisations d'achat et de transport s'établissent dans votre région, aussi sérieusement que dans les régions de l'Arcahaie et de l'Artibonite.

Je vous félicite vivement d'avoir été les devanciers dans une voie qui, je l'espère fermement, est la voie du salut, et je ne saurais trop vous engager à y persévérer.

Le plan que le Gouvernement a adopté pour la figue-banane pourrait, avec quelque modification et une suffisante adaptation aux nécessités pratiques et aux intérêts acquis, s'appliquer à nos autres produits d'exportation. Et, au bout de quelques années, nous vous trouverions tout naturellement à la tête d'une exporta-

tion complètement contrôlée et sélectionnée, ayant des débouchés assurés et une renommée établie. Il ne serait plus utile de renou-

veler les contrats, l'État étant alors prêt à assumer la direction des organisations créées, dont le fonctionnement serait devenu tout à fait normal et facile.

Nous ne devons pas nous lasser de le redire. Plus les bras seront occupés, plus la réussite sociale et matérielle sera liée à l'effort individuel productif, plus la politique incertaine et haineuse sera délaissée, — plus sûr sera l'avenir de notre pays.

La propagande tracassière et venimeuse cessera de harceler les Gouvernements au travailet les chefs responsables et actifs, revêtus de toute l'Autorité indispensable, n'auront pas de plus grande fierté que celle de parcourir, lorsqu'ils seront parvenus au terme de leur mandat, la longue liste de leurs réalisations salvatrices.

XIX

LES RAISONS DE METTRE FIN AU CONTROLE FINANCIER

APPEL DU PRESIDENT VINCENT AU PRESIDENT ROOSEVELT

Port-au-Prince, le 16 Novembre 1933.

Palais National

A Son Excellence

Le Président Francklin D. Roosevelt

Maison Blanche, Washington

Monsieur le Président,

Dès la signature de notre Accord du 7 Août dernier, il m'avait paru opportun et il me semble encore utile d'écrire à Votre Excellence une lettre particulière au sujet de cet événement considérable dont l'importance ne saurait être exagérée, vu sa signification et sa portée aussi bien que l'espoir qu'il suscite et la promesse qu'il implique et dont il est raisonnablement possible d'attendre l'heureuse réalisation dans un proche avenir.

C'était en même temps l'occasion — et je la saisis avec un vif

C'était en même temps l'occasion — et je la saisis avec un vif plaisir — de rendre au distingué plénipotentiaire de Votre Excellence un hommage mérité: ce n'est d'ailleurs que justice due au tact, à la droiture de Monsieur Norman Armour, à toutes les qualités de l'homme qui ont si bien servi le diplomate au cours des délicates négociations qui aboutirent au résultat dont il est permis à nos deux Gouvernements de se féliciter.

Pour sa part, le Gouvernement haïtien, animé, Votre Excellence le sait bien, du sincère désir d'entretenir avec le Gouvernement des Etats-Unis des rapports de paix et d'amitié basés sur l'équité, a donné la preuve la plus éclatante de sa bonne volonté, de sa loyauté, de son scrupuleux respect des engagements internationaux, de sa ferme résolution de les exécuter de bonne foi, et ceux qu'il a hérités des Gouvernements précédents et les siens propres. Tel est le sens exact de l'Accord du 7 Août dans ses dispositions financières qui, du fait qu'elles sont conformes aux stipulations du protocole de 1919 et du contrat d'emprunt de 1922, n'en sont pas moins de nature, comme le sont d'ailleurs ces engagements antérieurs eux-mêmes, à porter atteinte à des attributs essentiels de la Souveraineté d'une nation amie.

Cet amoindrissement d'un membre de la grande famille panaméricaine, est-il, après tout, bien nécessaire?

C'est, d'ores et déjà, la gloire de Votre Excellence d'avoir inauguré dans notre hémisphère la plus haute politique qui pût être conçue et la plus clairvoyante à mettre en pratique par le Chef de la plus grande et la plus puissante Nation des Amériques: politique tendant à créer une atmosphère de solidarité et de sécurité entre les peuples américains, à les rapprocher les uns des autres en groupant et en conciliant leurs intérêts, de manière à

faire de l'ensemble des Etats américains une sorte d'unité internationale basée sur la souveraineté politique des peuples et la conscience précise de leurs responsabilités les uns envers les autres.

Quelle plus belle politique, en action, que cette nouvelle politique de bon vouloir? Après avoir contribué à aplanir bien des difficultés et facilité la reprise du contrôle de nos principaux Services Publics, en assurant la libération complète de notre territoire à partir du 1er Octobre 1934, elle justifie notre désir de reprendre aussi rapidement que possible notre complète souveraineté.

A la suite et en conséquence des actes officiels intervenus en 1919, et 1922, notre Accord du 7 Août reconnaît que ce qui reste du contrôle financier, que les Etats-Unis ont entendu exercer dans

notre pays, se fonde sur la garantie des intérêts et de l'amortissement de l'emprunt de 1922.

La République d'Haïti, malgré la crise sans précédent qui étreint encore le monde et dont elle a terriblement souffert comme tous les autres pays, non seulement a fait régulièrement face à ses engagements, mais a même payé d'avance plusieurs annuités. Elle est peut-être le seul pays agissant de la sorte, et une telle conduite à l'égard des créanciers atteste qu'ils ne pourraient avoir de crainte sérieuse sur la parfaite régularité du service de la dette haïtienne dans l'avenir.

Les Etats-Unis tiennent de l'amendement Platt le droit d'intervenir à Cuba, et, malgré le développement d'une situation politique évidemment précaire dans cet intéressant pays voisin, nous constatons que leur avis est que la situation à Cuba demeure un problème cubain dont la solution ne doit être apportée qu'au

moyen des seules méthodes cubaines. Cette belle et généreuse attitude du Gouvernement des Etats-Unis a produit la meilleure impression sur le peuple haïtien comme sur les autres membres de l'Union Panaméricaine, et elle est d'un profond enseignement.

Le Gouvernement haïtien est resté fidèle à son programme de se dégager sans aucun heurt avec les Etats-Unis du régime exceptionnel établi par le Traité de 1915 et les Accords subséquents. Il lui est bien permis d'envisager, et il l'espère, avec une légitime conviction, que, de son côté, le Gouvernement des Etats-Unis, voulant donner une nouvelle preuve de son désir de vivre désormais en bon voisin avec tous les Etats de l'Amérique, pourrait renoncer à un inutile contrôle financier en Haïti, dans un geste spontané qui serait l'affirmation la plus éloquente d'une volonté commune d'amitié, de meilleure compréhension, de collaboration et de coopération économique interaméricaine pour le bien être respectif des peuples des trois Amériques.

C'est dans cet espoir réconfortant, Monsieur le Président, que j'ai la satisfaction de renouveler à Votre Excellence les assurances de ma vive et constante amitié.

Sténio VINCENT

XX

INAUGURATION

DE LA

GALERIE DES MAIRES

A L'HOTEL DE VILLE DE PORT-AU-PRINCE

Le 18 Novembre 1933

Au cours de la cérémonie, le Magistrat Communal, M. Frédéric Duvigneaud, remet au Président de la République une Médaille d'or commémorative de l'Accord du 7 Août 1933, initiative d'un groupe de citoyens notables de la Capitale.

DISCOURS

DE

SON EXCELLENCE LE PRESIDENT VINCENT

Les Accords du 5 Août 1931 et 7 Août 1933 ne sont que des étapes décisives vers l'ascension finale...

«L'idéal c'est la Souveraineté intégrale... Nous le ferons rentrer bientôt dans le cadre des réalités tangibles.»

Monsieur le Magistrat,

J'aime le caractère de la cérémonie de ce jour. C'est la glorification d'une œuvre belle et des ouvriers qui la guidèrent vers un idéal de perfection. Vous avez eu bien tort de vous excuser de votre rapide historique de nos Institutions communales. Il était indispensable pour montrer la lente élaboration d'un organisme social à travers les difficultés et les luttes de toutes sortes. Leçon nécessaire, et qu'il sera toujours utile de rappeler aux impatiences,

sincères ou calculées, de ceux qui pensent qu'il est possible de devancer les rendez-vous qu'imposent les réalités aux espérances ou aux illusions.

L'œuvre est grande et solide, précisément à cause des difficultés qui se dressèrent devant elle. Elles l'obligèrent, pour les vaincre, à se dégager, d'un coup ou peu à peu, des faiblesses inhérentes à toute organisation humaine, à sortir sa force essentielle du domaine idéologique pour l'adapter au monde extérieur en évolution. C'est parce que la Commune n'est pas une pure abstraction, c'est parce qu'elle est une émanation palpitante de la vie de la collectivité, que sa nécessité s'impose, malgré les critiques que suscite son fonctionnement.

L'œuvre n'est pas indépendante de l'ouvrier. Aussi, fûtes-vous inspiré, Monsieur le Magistrat, lorsque ayant à grands traits, si fermes et si justes, rappelé les lignes principales de l'Institution Communale, vous avez fixé pour nos mémoires, quelquefois si injustement oublieuses, les noms de ceux qui y consacrèrent leurs efforts, qui servirent avec intelligence et passion la Ville capitale et ne négligèrent rien pour la parer de plus de beauté et lui assurer plus de confort.

Au nom du Gouvernement de la République, je m'associe à l'hommage que vous avez rendu à ces bons serviteurs de la Ville de Port-au-Prince. Je m'incline devant les morts et je salue les vivants. «Ils ont bien mérité de la ville», proclame l'Arrêté de reconnaissance pris par votre Conseil. Nulle louange n'est plus pure, puisqu'elle atteste qu'en face des devoirs qu'ils confrontèrent, ils donnèrent de toute la puissance de leurs cerveaux et de toute l'énergie de leur cœur.

*
* *

Monsieur le Magistrat,

Si jusqu'ici, j'ai été à l'aise dans mon remerciement à votre émouvante harangue, me voici, en ce moment, embarrassé, et peut-être confus, puisque vous vous êtes souvenu que j'eus l'honneur, moi aussi, d'occuper cette fonction que vous remplissez

avec tant de compétence et de distinction. Vous avez bien voulu montrer l'unité de la vie de celui qui, aynat été jadis le premier ci-

toyen de Port-au-Prince, est aujourd'hui, et par la volonté libre et librement exprimée des mandataires du Peuple, le premier citoyen de la République.

C'est vrai. C'est cette même pitié pour les humbles — cette sorte d'obscure communauté d'âme qui pencha le Maire de 1907 vers une tentative d'élégance des quartiers suburbains, — qui, ces jours-ci, guide le Président de la République vers les quartiers de misère pour y glisser un peu d'aise et y faire filtrer quelques gouttes de lumière.

Les humbles de Port-au-Prince n'oublièrent pas. Et c'est d'une manière à la fois naïve et touchante qu'ils apportèrent au Magistrat d'alors le modeste et sincère hommage de leur sympathie. Ils mirent toute leur âme dans une chanson qui — vous excuserez ma faiblesse de vous l'avouer — fut toujours bien douce à mes oreilles, et surtout à mon cœur... Ils me décernèrent une sorte de «diplôme-méringue» qu'ils accrochèrent à leurs lèvres et dont ils propagèrent avec entrain la mention reconnaissante.

Beaucoup d'entre vous se rappellent peut-être le couplet simpliste et pittoresque par quoi les bonnes gens m'exprimaient leur satisfaction :

«Magistrat Vincent
«Nous content
«La rue balé
«Rigole nettié...»

Si ceux d'hier n'ont pas oublié, il n'y a donc pas de raison pour que ceux d'aujourd'hui et ceux de demain ne se souviennent pas aussi...

S'il est beau de parler aux pauvres gens de leurs droits et de

leurs revendications,— mais qui donc, grands dieux, songe à contester le caractère sacré des uns et la justesse des autres? — il faut aussi songer aux cruautés de la vie misérable de chaque jour, tenter de rétrécir, sinon de le combler, l'abîme entre la villa luxueuse et le taudis misérable, et s'évertuer à donner à la famille prolétaire un humble logement où il y ait au moins de l'air et de l'hygiène. Peu à peu, la cité ouvrière, avec ses maisonnettes proprettes, et modernes, couvrira le sol haïtien de nos quartiers pauvres d'un manteau blanc et vert. Le front de l'artisan des

villes se lèvera plus assuré, plus confiant, et le matin, il n'offrira pas au soleil un visage qu'a renfrogné la nuit passée sur l'immonde grabat... Une conception plus nette de l'agrégat que doit être un peuple se précisera. Et, à la longue, le legs républicain se trouvera enrichi d'une notion de solidarité citoyenne, plus certaine et plus large.

Celle déjà acquise et cristallisée, malgré les forces hostiles et les mauvais conseils, permet au peuple de bonne foi de juger des résultats atteints dans la lutte de chaque jour entreprise par le Gouvernement de la République pour radier les hypothèques inscrites dans le passé sur le patrimoine national. Le dernier en date de ces résultats, c'est l'Accord du 7 Août de cette année. J'ai déjà dit, ailleurs, les conditions dans lesquelles il fut acquis, les difficultés qu'il a fallu surmonter, et les bénéfices qu'il consacre, et que vainement tente de nier une certaine presse contraire, mais heureusement isolée. Je ne répèterai pas qu'il ne constitua jamais l'idéal pour mes aspirations de patriote. L'idéal, c'est la Souveraineté intégrale et dans tous les domaines de notre vie politique et administrative. J'ai la foi absolue que cet idéal nous le ferons rentrer bientôt dans le cadre des réalités tangibles. Il s'agit seulement — deux grandes étapes étant déjà franchies —

de se fortifier l'âme pour la conquête de l'étape de demain.

Il s'agit de considérer l'étape du 5 Août 1931 et celle du 7 Août 1933, non pour y rester ou s'y reposer en mâchant ses lauriers, mais pour se rendre compte que cela n'a fait que nous rapprocher d'un pas décisif vers l'ascension finale.

C'est ce qu'ont bien compris, Monsieur le Magistrat, ces honnêtes citoyens de Port-au-Prince que je vois autour de vous, et tous ceux de tous les points du pays qui, spontanément, se sont associés à leur geste lorsque la pensée leur vint de m'offrir cette Médaille commémorative que vous venez de me remettre, ce qui m'a valu une émotion que je n'essaierai pas de surmonter, et qui, jusqu'à mon dernier jour, me rappellera une des joies les plus profondes de ma vie publique. Vous, Messieurs, qui avez eu cette délicate pensée, si réconfortante, permettez-moi de vous en exprimer ma gratitude infinie. C'est cette même gratitude que je vous prie aussi, Monsieur le Magistrat, de vouloir bien trans-

mettre aux amis lointains qui vous ont demandé d'être auprès de moi l'interprète de leurs sentiments.

Et pour attester cette communion totale, dans un même idéal, des citoyens de Port-au-Prince et de ceux des villes des autres Départements de la République, affirmons, une fois encore notre confiance dans leur grandeur commune: La Grandeur Port-au-Princienne dans la grandeur Haïtienne.

XXI

LA FIN DE L'EPREUVE

LA SOLIDARITÉ NÉCESSAIRE DE TOUTES LES FORCES NATIONALES DEVANT LA TACHE DE RECONSTRUCTION

(1er. Janvier 1934)

Concitoyens,

L'année qui s'ouvre porte en elle la fin d'une longue et douloureuse épreuve.

Le territoire national sera enfin libéré dans quelques mois.

Avec une énergie qui ne se démentira pas et ne connaîtra pas une seconde de loisirs, mon Gouvernement poursuivra jusqu'au bout la lutte pour l'intégral affranchissement. Et j'ai la conviction inébranlable — je suis heureux de le répéter aujourd'hui solennellement — qu'avant l'expiration de mon mandat, plus rien ne survivra des vestiges de ce régime auquel avaient abouti les erreurs et les tâtonnements d'un Passé à jamais enseveli.

Pour la conquête, au plus tôt, de ce but suprême, j'ai besoin, comme toujours, de me sentir épaulé par toutes les forces nationales conjuguées et solidaires. C'est parce que les Pères, devant l'Etranger, avaient fait trève de toutes les discussions inutiles et relégué au dernier plan les vaines querelles de famille, que leur front commun rompit le cercle de fer tendu contre leur volonté de libération. C'est en soudant les unes aux autres leurs pensées et

leurs âmes, que les fils égaleront les ancêtres, et transmettront à ceux de demain, la Patrie, telle qu'ils l'avaient reçue, c'est-à-dire orgueilleuse et libre.

En ce jour où nous ranimons annuellement la flamme des grands souvenirs et où notre émotion profonde s'avive encore de toute la ferveur de nos patriotiques espérances, je vous fais un suprême appel.

Ne considérons désormais que la tâche ardue qui attend nos cœurs, nos cerveaux et nos bras. Elle réclame le concours de tous, — de tous en même temps. Tous ensemble donc! Et que notre totale union, sans répit, ni fissure, réédite, dans la Paix et le Travail, le miracle unique de 1804!...

XXII

AU CONGRES ANNUEL DES INGENIEURS HAITIENS

(16 Mars 1934)

...le peuple est bien persuadé aujourd'hui qu'il a tout à perdre dans ces agitations et ces désordres systématiques, et rien à gagner. Il a réfléchi depuis dix huit ans. Il sait trop comment il a toujours été le dindon de la farce dans le passé. Et on aura beau vouloir empoisonner son esprit, il ne tient pas à recommencer... L'important pour lui, c'est qu'on réalise.

Messieurs,

On a beau sourire des Congrès, ils ont quand même leur utilité. C'est déjà beaucoup, à mon avis, si, comme dans celui-ci, où nous allons entendre d'intéressantes communications sur les possibilités de drainage et d'irrigation des différentes parties du pays, ils servent à nous rappeler que nous sommes un pays essentielle-

ment agricole, s'ils nous portent à orienter quelquefois nos réflexions vers la terre et les conditions locales de l'opération culturale, à penser qu'il y a encore beaucoup à faire, que le plus vaste compartiment de la vie économique haïtienne est là, devant nous, presque vide, et qu'il nous incombe le soin de l'aménager enfin, de l'accommoder aux formes modernes de la production organisée.

Les progrès de la culture du sol et les vastes profits collectifs ou individuels qui en résultent habituellement sont en fonction d'un outillage et d'un équipement national dont le principal élément est la route.

L'autre problème qui s'impose immédiatement à l'attention, dès qu'il est question d'agriculture chez nous, c'est le problème de l'eau, c'est-à-dire l'aménagement économique de la circulation de l'eau dans les terres pour les besoins de la production agricole. Toutes nos plaines et tous nos plateaux attendent encore l'application d'une politique hydraulique dont votre Congrès de cette année indiquera certainement les grandes lignes. Pour la protection efficace de cette forte paysannerie haïtienne, pour la vie même de ses activités ordinaires, l'action des Pouvoirs publics est constamment sollicitée de s'exercer dans le sens d'un approvisionnement régulier et scientifique en eau de toutes ces régions dont on va parler tout à l'heure, de toutes ces régions qui la réclament à grands cris depuis longtemps puisque, seule, elle peut mettre en valeur d'immenses richesses latentes.

Alors, soit qu'il s'agisse de précipiter les eaux de niveaux très élevés pour les mettre au service de l'agriculture, soit que l'on construise des barrages-réservoirs et que les millions de mètres cubes d'eau qui s'y trouveront emmagasinés favorisent les cultures et remplissent leur rôle producteur, soit que l'irrigation se

fasse par les pompages des eaux trop basses, soit qu'en sens inverse on entreprenne des travaux de drainage pour sauver les terres que des excédents d'humidité enlèvent à la production, tout cela ne peut se faire que par le capital, et tout cela est indispensable au développement de notre agriculture.

Mais voici le cultivateur haïtien sur sa terre. Notons, dès maintenant, qu'il la possède, la terre. Elle est bien a lui. La démocratisation terrienne—il y a lieu, plus que jamais, de s'en réjouir—s'est accomplie ici du premier coup. Et c'est pour nous un fait historique capital. Depuis, le goût de la terre s'est de plus en plus répandu. La création et le développement de la propriété paysanne furent pour nous une force insoupçonnée, condition d'une sorte d'équilibre national qui s'est maintenu malgré vents et tempêtes...

Et notre dernière loi sur le bien rural de famille, qui procède des mêmes idées de prévoyance et dont nous poursuivons activement l'application, va encore consolider davantage cette grande poutre d'étai qui traverse et maintient la charpente même de notre société.

Notre peuple possède la terre et la possèdera de plus en plus. C'est là un fait particulièrement heureux. Mais pourquoi n'a-t-il jamais pu la faire valoir comme il faudrait? Parce que l'agriculture nationale n'a jamais eu ni méthode, ni outillage, ni crédit. Notre production agricole s'est ainsi heurtée à toutes sortes de difficultés inhérentes, d'abord aux conditions mêmes de l'œuvre culturale, lorsqu'elle n'était pas entravée, ensuite, dans ses plus modestes efforts, par l'habituel sabotage militariste et politicien des temps périmés.

Mais il ne suffit pas de posséder la terre. Ses qualités et le travail de l'homme ne peuvent pas suppléer aux avances qu'elle exige. Il faut défricher, niveler, amender, préparer enfin métho-

exige. Il faut défricher, niveler, amender, préparer enfin méthodiquement le sol; il faut planter ou faire des semailles; il faut construire des immeubles pour l'abri des hommes, des animaux et des récoltes; toute exploitation agricole nécessite un cheptel qui doit y être attaché en vue d'utilisations et de services divers; il n'y a pas enfin d'activité rurale sérieuse sans l'emploi d'un outillage d'exploitation qui apparaît, d'ailleurs, dès le travail de défrichement. Et lorsqu'on a fait toutes ces dépenses et qu'on est parvenu à défendre ses plantations contre toutes les fortunes naturelles auxquelles elles sont exposées, il faut encore attendre l'échéance plus ou moins lointaine des récoltes, il faut trouver des débouchés, vendre ses produits et en toucher le prix. C'est alors seulement qu'on commence à récupérer les avances faites à la terre dans les formes que nous venons de dire, et aussi sous forme de main d'œuvre. Il y a, par conséquent, un appel constant de la terre au capital pour son œuvre de production. Y a-t-on jamais répondu dans notre pays? Non. Et alors, n'est-ce par un fait merveilleux que, sans aide, sans méthode, sans outillage, sans crédit, l'agriculture nationale, puisqu'il faut l'appeler ainsi, ait pu assurer, tant bien que mal, la vie de ce pays pendant plus d'un siècle.

Mais le temps des miracles est passé. Le problème, comme il fallait s'y attendre, s'est singulièrement compliqué. Depuis une quinzaine d'années, la situation est allée de mal en pis.

Un ingénieur français qui a passé de longues années dans ce pays et qui est un des plus sincères amis qu'il ait eus, Monsieur

Henri Thomasset, écrivait en 1903: «Le grand facteur d'avenir est, sans contredit, l'agriculture. Or, d'après les notes et les voyages que nous avons faits dans les diverses parties de la République, et après six ans d'observations, nous avons établi

qu'Haïti avait huit cent mille carreaux de bonnes terres cultivables, et qu'actuellement le chiffre de la superficie cultivée n'atteignait pas plus de cinquante mille carreaux; donc, Haïti ne cultive que le seizième de la superficie cultivable. Il y a donc un million d'hectares qui attendent les cultures les plus variées»...

«Le pays est donc neuf sous le rapport de l'exploitation. Devons-nous espérer entreprendre le travail agricole sans méthode, sans aides, sans capitaux? Non. Il nous faut des praticiens et du capital étranger».

Voilà qui est clair. Et cependant, lorsque M. Thomasset écrivait, nous n'avions pas encore atteint le fond de notre politique d'anarchie et de brigandage. De 1910 à 1915, la situation s'était aggravée encore. C'était la conséquence forcée de nos stupides et grotesques révolutions, passées à l'état endémique.

Donc la terre est là. Les hommes sont là. La main d'œuvre est particulièrement abondante. Avec les travaux de concentration et de transport de l'eau pour l'irrigation, et la libération des terres par le drainage des eaux nuisibles, nous aurons apporté un commencement de solution pratique à l'œuvre de construction de l'économie nationale que nous poursuivons.

Ici, l'Etat peut intervenir et réaliser, au moyen de ses ressources ordinaires ou extraordinaires, ces belles promesses pour une économie saine par une production équilibrée et diversifiée.

Le reste, c'est l'affaire des entreprises d'exploitation agricole. Grandes ou petites, elles nécessiteront toujours des capitaux. Ces capitaux ne peuvent être que des capitaux étrangers, puisque le capital haïtien n'existe pas. Au lieu de les repousser, notre devoir est de les attirer et de les protéger. C'est ce que commande l'intérêt national le plus évident. Les verbalismes fatigués d'une poignée de politiciens ne prévaudront pas contre ces nécessités impérieuses.

Nous savons que le pays veut la paix, qu'il veut l'ordre, qu'il veut le travail.

Ce pays réel, nous l'avons vu, hier encore, dans l'arrondissement de Saltrou, comme nous l'avons vu partout où nous avons dirigé nos pas, dans le Nord, comme dans le Sud, dans l'Artibonite comme dans l'Ouest et le Nord-Ouest. Nous sommes absolument convaincus qu'il réagira, avec son instinct très sûr et quelquefois une intelligence étonnante de ses besoins, contre toutes les entreprises d'anarchie anti-nationale que quelques tourmentés de la Capitale ont imaginées déjà pour contrarier l'œuvre de libération politique et économique si énergiquement poursuivie par le Gouvernement.

Nous sommes sûrs qu'il affirmera, avec éclat, sa volonté d'apaisement et de mieux-être contre les éternels exploiteurs de sa misère et de son ignorance, et qu'il se sauvera lui-même, cette fois, en montrant son vrai visage à l'Etranger, son vrai visage pacifique et laborieux qui ne souffrira plus le masque hideux de sédition et de révolte sous lequel les professionnels de l'agitation révolutionnaire voudraient toujours le représenter.

Car le peuple est bien persuadé aujourd'hui qu'il a tout à perdre dans ces agitations et ces désordres systématiques, et rien à gagner. Il a réfléchi depuis dix huit ans. Il sait trop comment il a toujours été le dindon de la farce dans le passé. Et on aura beau vouloir empoisonner son esprit, il ne tient pas à recommencer...

L'important pour lui, c'est qu'on réalise.

Nous continuerons donc à réaliser avec le concours de votre dévouement et de votre technique.

XXIII

PROCLAMATION DU 20 MAI 1934

VERS LA FIN DU CONTROLE DE NOS FINANCES PAR LE GOUVERNEMENT DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Concitoyens,

Au cours des négociations qui ont eu lieu à Washington, entre l'honorable Président Roosevelt et moi, et qui se sont déroulées dans une réconfortante atmosphère de cordialité et de confiance, il a été décidé de mettre enfin un terme au contrôle de nos finances par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique. C'est pour atteindre cette haute fin nationale qu'appelaient de leurs vœux tous les vrais patriotes, à commencer par les honorables Membres des deux Chambres, que mon Gouvernement, en parfait accord avec celui des Etats-Unis, a envisagé et réalisé le rachat de la Banque Nationale de la République d'Haïti, seul moyen sûr, dans les circonstances présentes, de nous dégager définitivement et sans délai des liens politiques de l'Emprunt de 1922.

Ce contrat signé le 12 Mai de cette année vient d'être déposé sur les bureaux de la Chambre des Députés et du Sénat de la République. Ce qu'il apporte, c'est la libération totale de notre Pays. Nous voilà donc au seuil de la dernière étape à franchir. Le Gouvernement n'entend la franchir qu'avec l'approbation entière et raisonnée de tout le peuple de ce pays, et l'harmonieuse collaboration de ses mandataires constitutionnels. C'est pourquoi le projet d'acquisition de la Banque Nationale de la République d'Haïti par l'Etat, comportant un aspect technique assez marqué, mon Gouvernement s'est mis et se tient encore à la disposition de tous les Corps de l'Etat, de la Presse, de chaque citoyen en particulier, pour les renseigner sur le mécanisme, le

fonctionnement, la mise en vigueur de la nouvelle organisation de la Banque. Ce qu'il importe de retenir dès maintenant à ce sujet, c'est que cette organisation, étant donné la position respective des deux Gouvernements dans la question, devait revêtir un caractère spécial jusqu'au remboursement ou au rachat de l'Emprunt de 1922. Par la garantie qu'elle offre aux porteurs des Titres de cet Emprunt, elle satisfait le point de vue intangible du Gouvernement américain, de même qu'en nous permettant de reprendre la libre administration de nos affaires financières, elle réalise vos desiderata et donne pleine satisfaction au point de vue du Gouvernement haïtien.

De plus, la Banque, devenue propriété de l'Etat Haïtien, pourra être un élément important et décisif dans toute combinaison avec un groupe financier quelconque pour faciliter rapidement une opération de rachat de l'Emprunt de 1922 et pour devenir, avec un aménagement spécial à fixer éventuellement avec de nouveaux prêteurs, une vraie Banque de développement écono-

mique et commercial offrant toutes les garanties désirables aux affaires publiques et privées et faisant participer l'Etat à ses bénéfices.

C'est un résultat inespéré que nous n'avons pu obtenir que grâce aux bons offices du Gouvernement Américain, et tout particulièrement de son prestigieux Chef, le Président Roosevelt, qui a mis toute sa bonne volonté à nous aider à sortir de notre double tutelle économique et politique.

A ce tournant grave de la vie nationale, à la veille d'entreprendre cette ultime montée vers la Liberté, mon Gouvernement compte sur la totale adhésion de tous les citoyens conscients de leurs devoirs et qui savent quel prix s'attache à l'Indépendance de la Patrie. D'ailleurs, si nous déclinions cette dernière transaction qu'a bien voulu accepter et patronner le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, il ne nous resterait plus que la perspective douloureuse d'un contrôle et d'une hypothèque sur nos droits les plus précieux et qui devraient durer jusqu'en 1944, époque à laquelle l'emprunt, suivant le rythme qui lui a été imprimé, serait entièrement et normalement remboursé. Et il est à peu près certain — car il faut que, comme d'habitude, je vous dise toute la

vérité — que le Gouvernement Américain à qui nous sommes liés par des engagements antérieurs à mon arrivée au Pouvoir — ceux de 1919 et de 1922 — n'envisagerait plus avec nous, après cette dernière tentative qui témoigne de son évidente bonne foi, le difficile problème de la fin du contrôle financier qu'il exerce actuellement en Haïti.

J'ai rapporté, — c'est en toute conscience que je le dis — j'ai rapporté le maximum de ce qui pouvait être obtenu. Et cela n'a pas été sans peine, car le partenaire, lui aussi, avait des intérêts à défendre; il avait à sauvegarder la garantie qu'il avait donnée

aux prêteurs de 1922, obligation pour l'exécution de laquelle il demeure intransigeant.

J'ai l'absolue certitude que le Corps Législatif, aussi soucieux que le Gouvernement de la République d'assurer au Peuple d'Haïti une destinée digne de son passé et de ses aspirations, se mettra à la hauteur de la situation qui s'impose si nettement à son patriotisme et à ses responsabilités. C'est son vote qui permettra au Gouvernement Haïtien de signer avec le Gouvernement Américain le Traité appelé à abroger formellement celui de 1915, et tous les Protocoles et Accords qui en découlent directement ou indirectement.

Concitoyens,

Le Gouvernement dans la pleine conscience de ses propres responsabilités, vient de mettre la dernière main à l'œuvre de la Libération, telle que la conçoivent vos légitimes et patriotiques revendications. C'est avec une satisfaction sans mélange qu'il considère la tâche accomplie, et c'est en toute confiance qu'il attend la décision du Corps Législatif. Il a le ferme espoir que vos représentants examineront le projet qui leur a été soumis en pleine harmonie avec le sentiment populaire et le haut esprit national avec lequel il a été négocié par le Pouvoir Exécutif. Et ce sera pour le seul profit et la plus grande gloire d'une Haïti redevenue libre et qui, désormais, maîtresse de ses destinées, ayant enfin résolu ses plus délicats problèmes extérieurs, y compris la vieille question des frontières, pourra, avec ses seuls moyens, se livrer exclusivement, dans la paix et le travail, à la grande œuvre de régénération nationale.

XXIV

L'ENTREVUE DU CAP-HAITIEN

ENTRE LE

PRESIDENT VINCENT

ET LE

PRESIDENT F. D. ROOSEVELT

Le 5 Juillet 1934

DISCOURS

PRONONCE PAR LE PRESIDENT VINCENT

«L'Histoire se répète et ce second Vertières, très pacifique cette fois, ce Vertières souriant, ce Vertières en dentelles, se déroule dans le même cadre que le premier, au milieu des mêmes paysages qui virent le dernier grand fait d'armes de nos Pères, en Novembre 1803...»

Monsieur le Président,

La joie, la très grande joie que nous éprouvons aujourd'hui de vous souhaiter la bienvenue est d'une qualité particulière, et, sans effort, elle égale certainement l'inappréciable honneur que vous nous faites de visiter la terre d'Haïti. C'est une joie légitime, et que justifient avec éclat les événements en cours, une joie qui prend sa source à ces profondeurs mêmes de l'âme où s'élaborent les plus purs sentiments de gratitude et de reconnaissance. Nous ne pouvons pas oublier, en effet, — et ce pays n'oubliera jamais —que c'est à votre politique personnelle, à cette politique de bon voisinage que votre administration a si généreusement inaugurée

dans ses rapports avec les autres Etats de cet hémisphère que nous devons d'être, à cette heure, au dernier palier par lequel nous accéderons bientôt à notre Souveraineté intégrale et définitive.

J'ai gardé, de nos conversations à Washington, le plus précis et le plus agréable des souvenirs. La sympathie avec laquelle vous avez accueilli et réconforté les aspirations du petit peuple dont j'étais le mandataire, la juste et large compréhension que vous avez montrée de ses besoins immédiats et de tout ce qui peut assurer son bien-être dans l'avenir, faisaient de Vous moins un négociateur qu'un Grand Ami de la cause de notre Indépendance et de notre prospérité. Je suis on ne peut plus heureux de le rappeler publiquement en ce jour de fête, et de vous en remercier au nom de mes compatriotes réunis ici, au nom des mandataires autorisés de la Nation, et au nom de tous ceux qui, de près ou de loin, participent à l'hommage que le Gouvernement de la République a tenu à rendre à son illustre visiteur, dans cette ville du Cap-Haïtien que le destin semble avoir marquée décidément pour la consécration de nos plus grands événements nationaux. Voici, en effet, que l'Histoire se répète, et que ce second Vertières, très pacifique cette fois, ce Vertières souriant, ce Vertières en dentelles, se déroule dans le même cadre que le premier, au milieu des mêmes paysages qui virent le dernier grand fait d'armes de nos Pères, en Novembre 1803...

Des trois points essentiels qui ont fait l'objet des conversations de Washington, deux sont déjà des réalisations, du côté, du moins, du Gouvernement Américain, qui a fait l'effort nécessaire en vue de la cessation de son contrôle financier dans ce pays, et qui, spontanément, nous a offert de nous céder si gracieusement une bonne partie du matériel d'équipement qu'il possède en Haïti. L'œuvre est donc en voie de perfection, et votre troisième pro-

messe sera bientôt un fait accompli. Votre Excellence nous avait, en effet, laissé espérer que, aussitôt qu'Elle aurait l'autorisation demandée au Congrès pour conclure des Traités et accords commerciaux et modifier, selon les circonstances, les dispositions de son tarif des douanes, Elle envisagerait, dans le même esprit de justice et de bon vouloir qu'Elle a apporté au règlement de la

question du contrôle financier, un traitement spécial pour certains de nos produits.

Comme les pouvoirs sollicités viennent de Lui être accordés, j'ai la certitude que nous signerons bientôt l'Instrument diplomatique qui fixera ces avantages douaniers et que les principales denrées et marchandises haïtiennes iront désormais plus facilement vers le vaste marché américain qui, par sa proximité, par sa capacité de consommation et par la rapidité actuelle des communications, constitue pour notre commerce d'exportation, un débouché presque naturel.

Voilà, Messieurs, ce que nous devons à la politique libérale et généreuse du Président Roosevelt et ce que nous sommes en droit d'en attendre. Aussi, en le remerciant de sa visite mémorable, en le remerciant de tout ce qu'il a fait et de tout ce qu'il peut faire encore pour notre cher petit pays, ai-je la conviction d'être, une fois encore, le porte-parole de la nation entière, et le fidèle interprète de la pensée intime de chaque citoyen haïtien.

C'est pourquoi je lève mon verre avec enthousiasme et vous demande, Messieurs, de lever vos verres au Président Roosevelt et à la prospérité toujours croissante de la Grande Nation amie dont il dirige les destinées.

XXV

PAROLES PRONONCEES

AUX

CASERNES DESSALINES

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

A LA CEREMONIE DE L'EXALTATION DU DRAPEAU NATIONAL

le 21 Août 1934

Au nom du peuple haïtien, dont jamais, autant que ce matin, je ne me suis senti, aussi intégralement, l'interprête et le mandataire autorisé, — devant les trois Pouvoirs de l'Etat réunis, dans une même pensée de foi patriotique, pour marquer solennellement le point de départ d'une nouvelle Histoire de ce pays fondée sur une nouvelle et impérieuse discipline nationale, — en présence des Représentants des Puissances amies, témoins attentifs de nos efforts, de nos réalisations et de nos espérances, — au nom de tous ceux qui, pieusement, sont morts pour la Patrie haïtienne, — au nom de tous les grands Ancêtres qui, il y a cent trente ans, l'avaient édifiée, cette Patrie, dans le fracas des balles et des mitrailles et dont les ombres augustes, désormais consolées, planent, à cette minute d'allégresse unique, sur nos foules émues et recueillies, — au nom des générations de demain qui se passeront successivement les flambeaux de la vie nationale et qui, emportées, elles aussi, dans la course accidentée et ininterrompue de l'Humanité vers le Progrès, la Justice et la Vérité, éclaireront mieux, sans doute, les chemins de notre Avenir, — je suis heureux et fier d'arborer aujourd'hui notre beau drapeau rouge et bleu sur ces casernes Dessalines qui symbolisaient jusqu'ici la longue et douloureuse épreuve de la Nation.

Qu'il s'élève à jamais dans la pleine lumière de notre ciel et qu'il soit dorénavant l'emblème respecté d'une petite Nation ayant la volonté de vivre, la volonté de vivre comme toutes les sociétés normales et organisées, c'est-à-dire dans la Liberté par l'Ordre, et dans le Travail sous l'égide salutaire de la paix publique!...

VIVE HAITI INDEPENDANTE!



Le Citoyen Sténio Vincent, Président de la République, a bien mérité de la Patrie

Résolution votée à l'unanimité par la Chambre des Députés

RESOLUTION

Considérant que le retrait du territoire haïtien des forces militaires de l'occupation américaine est un événement cher au cœur de tout haïtien ;

Considérant la part décisive qu'a prise à cet événement le Président actuel de la République, le tact et l'énergie qu'il a déployés pour faire triompher les desiderata de la Nation, conformément au programme de son gouvernement, de dégager ce Pays, sans heurt, de l'emprise étrangère ;

Considérant que le peuple haïtien a déjà nettement manifesté sa gratitude à celui qui a été en la circonstance son très prestigieux représentant et le fidèle interprète de ses sentiments ;

Qu'il est juste dès lors que les mandataires de la Nation consacrent le vœu populaire par un Acte officiel et solennel ;

La Chambre des Députés a résolu :

Article 1er. — Le citoyen Sténio VINCENT, Président de la République, a bien mérité de la Patrie.

Article 2.—La présente Résolution sera expédiée au Secrétaire d'Etat de l'Intérieur, pour être publiée au plus prochain numéro du Moniteur.

Fait à la Chambre des Députés, le 31 Août 1934, an 131ème. de l'Indépendance.

Le Président :
S) EDG. PIERRE-LOUIS

Les Secrétaires :

S) A. BEAUVOIR, F. LAGUERRE